



RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNÉE 2011 - NUMÉRO SPECIAL N°48 DU 4 AOUT 2011

SOMMAIRE

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 1 ^{er} juillet 2011 portant délégation de signature à Monsieur Yves de ROQUEFEUIL chargé de l'intérim des fonctions de Secrétaire général de la préfecture du Nord.....	2
Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral du 4 mai 2011 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire accordée à Monsieur Pascal JOLY, Préfet délégué pour l'égalité des chances dans le Nord, délégué territorial adjoint pour le département du Nord, de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acse).....	2
Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral du 4 mai 2011 portant délégation de signature à Monsieur Pascal JOLY Préfet délégué pour l'égalité des chances dans le Nord	2
Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Marc-Etienne PINAULDT Secrétaire général de la préfecture du Nord	3
Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Jérôme GUTTON, Sous-préfet de DUNKERQUE	3

CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES

Délégation de signature et de nomination d'ordonnateurs suppléants (décision N° 7426)	10
Délégation de signature et de nomination d'ordonnateurs suppléants (décision N° 7428)	12
Délégation de signature et de nomination d'ordonnateurs suppléants (décision N° 7429)	15
Délégation de signature et de nomination d'ordonnateurs suppléants (décision N° 7430)	18
Délégation de signature et de nomination d'ordonnateurs suppléants (décision N° 7431)	20
Délégation de signature et de nomination d'ordonnateurs suppléants (décision N° 7432)	23
Délégation de signature et de nomination d'ordonnateurs suppléants (décision N° 7433)	25
Délégation de signature et de nomination d'ordonnateurs suppléants (décision N° 7434)	28
Délégation de signature et de nomination d'ordonnateurs suppléants (décision N° 7435)	30
Délégation de signature et de nomination d'ordonnateurs suppléants (décision N° 7436)	32
Délégation de signature et de nomination d'ordonnateurs suppléants (décision N° 7437)	35
Délégation de signature et de nomination d'ordonnateurs suppléants (décision N° 7438)	37
Délégation de signature et de nomination d'ordonnateurs suppléants (décision N° 7439)	40
Délégation de signature et de nomination d'ordonnateurs suppléants (décision N° 7442)	42
Délégation de signature et de nomination d'ordonnateurs suppléants (décision N° 7443)	43

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DU NORD - PAS-DE-CALAIS ET DU DÉPARTEMENT DU NORD

Avis de recrutement PACTE	45
---------------------------------	----

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 1^{er} juillet 2011 portant délégation de signature à Monsieur Yves de ROQUEFEUIL chargé de l'intérim des fonctions de Secrétaire général de la préfecture du Nord

Par arrêté préfectoral en date du 29 juillet 2011

Article 1er – L'article 2 de l'arrêté du 1^{er} juillet 2011 portant délégation de signature à Monsieur Yves de ROQUEFEUIL chargé de l'intérim des fonctions de Secrétaire général de la préfecture du Nord, est rédigé comme suit :

« Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves de ROQUEFEUIL, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée par Monsieur Jean-Christophe BOUVIER, directeur de cabinet du préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ou, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Messieurs Yves de ROQUEFEUIL et Jean-Christophe BOUVIER, par Monsieur Jérôme GUTTON, Sous-Préfet de Dunkerque ou, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Messieurs Yves de ROQUEFEUIL, Jean-Christophe BOUVIER et Jérôme GUTTON, par Monsieur Hervé MALHERBE, Sous-Préfet de Douai ou, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Messieurs Yves de ROQUEFEUIL, Jean-Christophe BOUVIER et Jérôme GUTTON et Hervé MALHERBE, par Monsieur Olivier ANDRÉ, Sous-préfet d'Avesnes-sur-Helpe »

Article 2 - Le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral du 4 mai 2011 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire accordée à Monsieur Pascal JOLY, Préfet délégué pour l'égalité des chances dans le Nord, délégué territorial adjoint pour le département du Nord, de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé)

Par arrêté préfectoral en date du 29 juillet 2011

Article 1er – L'article 2 de l'arrêté du 4 mai 2011 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Pascal JOLY, Préfet délégué pour l'égalité des chances dans le Nord, est rédigé comme suit :

« Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du préfet, délégué territorial de l'agence, le délégué territorial adjoint peut signer les décisions ou conventions au delà du seuil de 90 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du préfet, délégué territorial de l'Acsé et de Monsieur Pascal JOLY, préfet délégué pour l'égalité des chances, délégué territorial adjoint de l'Acsé, la délégation de signature qui est conférée à l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée prioritairement par :

- Monsieur Marc-Etienne PINAULDT, Secrétaire général de la Préfecture du Nord
- Monsieur Yves de ROQUEFEUIL, Secrétaire général adjoint (en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc-Etienne PINAULDT)
- Monsieur Jean-Christophe BOUVIER, directeur de cabinet (en cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur Marc-Etienne PINAULDT et de Monsieur Yves de ROQUEFEUIL)

Article 2 – Le présent arrêté prend effet à compter du 22 août 2011.

Article 3 – Le Préfet délégué pour l'égalité des chances et le Secrétaire général de la préfecture du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, au Directeur général de l'Acsé, au Directeur Régional des Finances Publiques du Nord – Pas de Calais et du département du Nord et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral du 4 mai 2011 portant délégation de signature à Monsieur Pascal JOLY Préfet délégué pour l'égalité des chances dans le Nord

Par arrêté préfectoral en date du 29 juillet 2011

Article 1er : L'article 4 de l'arrêté du 4 mai 2011 portant délégation de signature portant délégation de signature à Monsieur Pascal JOLY, Préfet délégué pour l'égalité des chances dans le Nord, est rédigé comme suit :

« Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal JOLY, Préfet délégué pour l'égalité des chances dans le Nord, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Monsieur Marc-Etienne PINAULDT, Secrétaire général de la Préfecture du Nord ou, en cas d'empêchement de ce dernier, par Monsieur Yves de ROQUEFEUIL, Secrétaire général adjoint de la Préfecture du Nord ou en cas d'empêchement simultané de Messieurs Marc-Etienne PINAULDT et Yves de ROQUEFEUIL par Monsieur Jean-Christophe BOUVIER, Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet.

Article 2 :- Le présent arrêté prend effet à compter du 22 août 2011.

Article 3 :- Le Préfet délégué pour l'égalité des chances et le Secrétaire général de la préfecture du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

**Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Marc-Etienne PINAULDT
Secrétaire général de la préfecture du Nord**

Par arrêté préfectoral en date du 29 juillet 2011

Article 1er - Délégation de signature est donnée à Monsieur Marc-Etienne PINAULDT Secrétaire général de la préfecture du Nord, pour signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département du Nord, à l'exception de la réquisition du comptable.

Article 2 - Délégation de signature est donnée à Monsieur Marc-Etienne PINAULDT, Secrétaire général de la préfecture du Nord, sur le BOP 307 et dans la limite de l'enveloppe qui lui est allouée, pour engager juridiquement la dépense pour les opérations se rapportant aux frais de fonctionnement de sa résidence (frais de représentation compris).

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc-Etienne PINAULDT, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée par Monsieur Yves de ROQUEFEUIL, Secrétaire général adjoint ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par Monsieur Jean-Christophe BOUVIER, administrateur civil hors classe, directeur de cabinet du préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ou, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Messieurs Yves de ROQUEFEUIL et Jean-Christophe BOUVIER, par Monsieur Jérôme GUTTON, Sous-Préfet de Dunkerque.

Article 4 - En application de l'article 45-I du décret du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, l'intérim ou la suppléance des fonctions de préfet dans le département du Nord est assuré par Monsieur Marc-Etienne PINAULDT, Secrétaire général de la préfecture du Nord, en cas d'absence ou d'empêchement simultané du Préfet délégué pour la défense et la sécurité et du Préfet délégué pour l'égalité des chances.

Article 5 – Le présent arrêté prend effet le 22 août 2011.

Article 6 – Le Secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

**Arrêté préfectoral portant délégation de signature
à Monsieur Jérôme GUTTON, Sous-préfet de DUNKERQUE**

Par arrêté préfectoral en date du 29 juillet 2011

Article 1^{er} : Délégation est donnée à Monsieur Jérôme GUTTON, Sous-préfet de Dunkerque pour assurer, sous la direction du Préfet, dans la limite de son arrondissement, l'administration départementale, en ce qui concerne les matières suivantes :

A - REGLEMENTATION ET ADMINISTRATION GENERALE

Circulation :

A1 - Cartes grises, à l'exception des véhicules non repris au fichier informatisé :

- aux personnes domiciliées ou non dans l'arrondissement en application du décret n° 2001-15 du 04 janvier 2001
- certificats de situation,

A2 - Permis de conduire à l'exception des conversions de brevets militaires, aux personnes domiciliées ou non dans l'arrondissement en application du décret n° 2001-15 du 04 janvier 2001 ;

A3 - Nomination des praticiens membres des commissions médicales primaires et convocations devant ces commissions ;

A4 - Suspension administrative des permis de conduire (en application notamment des dispositions des articles L.224-1 et L.224-2 du code de la route).

A5 - Immobilisation et/ou mise en fourrière de véhicule pendant une durée maximale de 7 jours (dans les conditions et en application de l'article L.325-1-2 du code de la route).

A6- Activités et actes liés à la délivrance, à la rétention et à l'annulation des permis de conduire ;

A7 - Courses cyclistes et pédestres sur la voie publique ;

A8 - Réception des déclarations de manifestations sportives dites concentrations touristiques ;

A9 – Signature des arrêtés préfectoraux portant dérogation de circulation et de stationnement des véhicules terrestres à moteur (VTM) sur les rivages de la mer, des dunes et des plages appartenant au domaine public. »

C.N.I. / passeports / associations :

A10 - C.N.I et passeports ;

Naturalisations et acquisition de la nationalité française :

A11 – Toutes décisions, avis et correspondances liées aux naturalisations et acquisitions de la nationalité française par mariage;

Elections :

A12 - Réception des déclarations de candidatures prévues par les textes en vigueur en matière d'élections municipales ;

A13 - Signature des cartes d'identité des maires et adjoints ;

A14 - Nomination en qualité d'adjoint au maire honoraire ;

A15 - Acceptation de démission en tant qu'adjoint au maire ;

Autorisations diverses et tout acte relatif aux compétences suivantes :

A16 - Concours de la force publique pour l'exécution des jugements ;

A17 - Police de la voie publique, des cafés, bals, débits de boissons, spectacles et autres lieux publics excédant la compétence des maires ;

A17 a) – Déclaration et autorisation des fêtes et foires prévues à l'article L.3322-9 du code de la santé publique ;

A18 - Fermeture tardive des débits de boissons ;

A19 - Fermeture administrative des débits de boissons jusqu'à six mois au maximum ;

A20 Fermeture administrative, pour une durée n'excédant pas trois mois, des établissements fixes ou mobiles de vente à emporter de boissons ou d'aliments assemblés et préparés sur place, destinés à une remise immédiate au consommateur, dont l'activité cause un trouble à l'ordre, la sécurité ou la tranquillité publique

A21 - Sonorisation sur la voie publique ;

A22 - Quêtes sur la voie publique (actes concernant les œuvres et organismes non habilités à quêter au niveau national), en dehors des jours prévus par le calendrier national, visa des cartes que doivent porter les personnes habilitées ;

A23 - Manifestations aériennes, survols d'agglomérations et créations d'hélicoptères temporaires ;

A24 - Mise en place d'une installation temporaire de ball-trap ;

A25 - Décisions relatives aux demandes d'agrément d'emplacements provisoires pour l'accueil des gens du voyage (loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 - articles 9 et 9-1 – et décret n° 2007-690 du 3 mai 2007)

A26 - Organisation de loteries dans l'arrondissement ;

A27 – Recherche dans l'intérêt des familles ;

Professions réglementées et tout acte concernant l'exercice des professions suivantes :

A28- Revendeur d'objets mobiliers ;

A29 - Agent privé de recherches ;

A30 - Agrément des gardes particuliers ;

A31 – Habilitation permanente des agents chargés de contrôler les halles et marchés sur demande des maires ;

Armes et tout acte relatif aux compétences suivantes :

A32 - Régime de déclaration de détention d'armes ;

A33 - Régime d'autorisation d'acquisition et de détention d'armes, - sauf en ce qui concerne les entreprises de surveillance, de gardiennage ou de transports de fonds - (décret n° 95-589 du 06 mai 1995 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions) ;

A34 - Délivrance de la carte européenne d'armes à feu (décret n° 95-589 du 06 mai 1995 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions, arrêté du 06 mai 1998 relatif à la carte européenne d'armes à feu) ;

A35 - Dessaisissement, remise, saisie administrative d'armes justifiés par un danger grave ou immédiat ou une atteinte à l'ordre public (en application des articles 19 et 19-1 du décret-loi du 18 avril 1939 dans leur rédaction résultant des lois du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne et du 18 mars 2003 relative à la sécurité intérieure) ;

Chasse:

A36 - Tout acte relatif à la destruction des animaux nuisibles et aux battues administratives ;

Réglementation funéraire et tout acte relatif aux compétences suivantes :

A37 -Transports de corps ou de cendres en dehors du territoire métropolitain (articles R.2213-22 et R.2213-24 du Code général des collectivités territoriales) ;

A38 - Dérogations au délai de 6 jours à compter du décès en-deçà duquel une inhumation doit intervenir (article R.2213-33 du Code général des collectivités territoriales) ;

A39 - Dérogations au délai de 6 jours à compter du décès en-deçà duquel une crémation doit avoir lieu (article R.2213-35 du Code général des collectivités territoriales) ;

Activité commerciale :

A40 - Publicité : constitution et participation aux groupes de travail prévus à l'article L 581-14 du code de l'environnement ; mise en œuvre de la procédure de sanction des dispositifs publicitaires litigieux ;

A41 - Tout acte relatif aux ventes en liquidation de stocks (Décret n° 2005-39 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n° 96-1097 du 16 décembre 1996 pris pour application du titre 1^{er} du livre III du code du commerce et relatif aux ventes en liquidation) ;

A42 - Installation des membres élus de la chambre de commerce et d'industrie de l'arrondissement ;

A43 – Dérogation au repos dominical.

Dispositions relatives aux polices municipales :

A44 - Agrément des agents de police municipale (article L.412-49 du Code des communes)

A45 - Autorisation visant à l'utilisation en commun des moyens et effectifs des services de police municipale (article L.2212-9 du Code général des collectivités territoriales)

A46 - Signature des arrêtés autorisant :

- l'acquisition d'armes par les communes
- la détention d'armes par les communes
- l'acquisition des munitions pour les armes de quatrième catégorie par les communes

(décret n° 2000-276 du 24 mars 2000 fixant les modalités d'application de l'article L.412-51 du Code des communes et relatif à l'armement des agents de police municipale)

A47 - Signature des arrêtés portant institution d'une régie des recettes et nomination d'un régisseur d'Etat auprès des communes et groupements de communes qui emploient des agents de police municipales, des gardes champêtre ou des agents chargés de la surveillance de la voie publique (arrêté ministériel du 29 juillet 1993 modifié).

Divers :

A48 - Avis sur les demandes de participation militaire à des cérémonies ou manifestations

A 49 - Mesures d'interdiction de vente, de détention et d'utilisation des artifices de divertissement conçus pour être lancés par un mortier, lorsqu'il existe des risques de troubles à l'ordre public ;

A 50 - Mesures d'interdiction de vente au détail et de transport de carburant dans tout récipient tel que bidon ou jerrycan, lorsqu'il existe des risques de troubles à l'ordre public susceptibles d'intervenir dans le cadre de violences urbaines, en particulier des risques d'incendie de véhicules ou de bâtiments.

Séjour des étrangers :

A51 – Délivrance des récépissés de demande de cartes de séjour et d'autorisations provisoires de séjour ; délivrance de certificats de résidence pour Algériens, de cartes de séjour temporaires, de cartes de résident aux ressortissants étrangers domiciliés dans l'arrondissement de Dunkerque ;

A52 – Délivrance des titres d'identité républicains, des documents de circulation pour étrangers mineurs, des documents de voyage collectifs, des titres de voyage pour réfugiés, de visas de retour, décision de prorogation des visas ;

B – COLLECTIVITES LOCALES

B1 - Enquête préalable à la décision de modifications des limites territoriales des communes et du transfert de leurs chefs-lieux (article L. 2112-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

B2 - Constitution de la Commission Syndicale chargée de donner son avis sur les projets de détachement d'une section de commune ou d'une portion du territoire d'une commune (article L. 2112-3 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

B3 - Création de la Commission Syndicale prévue à l'article L. 5222-1 du Code Général des Collectivités Territoriales chargée de l'administration des biens et droits indivis entre plusieurs communes ;

B4 - Création, modification, dissolution des établissements publics intercommunaux dont le ressort concerne uniquement l'arrondissement (articles L 5211-5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

B5 - Création, modification, dissolution des syndicats mixtes qui ont leur siège et leur zone d'influence dans l'arrondissement (articles L. 5711-1 et L. 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

B6 - Acceptation de démission en tant que président et vice-président des établissements publics de coopération intercommunale (articles L. 2122-15 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

B7 - Application des dispositions de l'article L. 212-8 du Code de l'Education concernant la répartition intercommunale des charges des écoles ;

B8 - Arrêtés préfectoraux portant désignation des représentants du préfet au sein du comité de la caisse des écoles et du conseil consultatif de réussite éducative.

B9 - Signature de tous les actes se rapportant au contrôle de légalité des autorités décentralisées dans l'arrondissement à l'exception du délégué devant la juridiction administrative (articles L 2131-1 et suivants et L 5211-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales).

B10 - Contrôle des délibérations des collectivités locales octroyant des indemnités aux agents des services déconcentrés de l'Etat et signature des arrêtés préfectoraux individuels d'attribution (décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 modifié, pris pour l'application de l'article 97-2 de la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions) ;

B11 - Application de l'article L. 2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéas 2 et 3 en ce qui concerne les arrêtés pris par les maires au nom du pouvoir de police municipale ;

B12 - Substitution au maire en tant qu'agent de l'Etat dans les cas prévus par l'article L. 2122-34 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

B13- Application de l'article L. 2215-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

B14 - Tutelle sur les associations syndicales autorisées régie par la loi du 21 juin 1865 modifiée ;

B15 - Instruction des demandes de désaffectation des logements de fonction et locaux scolaires réservés à l'enseignement ainsi que l'instruction des demandes d'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public;

B16 - Contrôle de la gestion et du fonctionnement des sections de waterings du Nord ;

B17 - Signature des conventions pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

B18- Signature des arrêtés d'attribution de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), à l'exclusion des arrêtés de prorogation et d'annulation.

C - URBANISME - DROIT DES SOLS - OCCUPATION DES SOLS (hors projets Etat qui relèvent de l'article 2 du présent arrêté)

C1- Procédure de concertation préalable en matière d'urbanisme

C2 - Expropriation pour cause d'utilité publique, en application du Code de l'Expropriation :

- Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (articles L 11-1 et R 11-3 à R-11-18) ;
- Arrêté de déclaration d'utilité publique (articles L11-2 et R11-1) ;
- Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique portant également sur la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme. (articles L. 123-16 et R.123-23 du code de l'urbanisme et L 11-4 du code de l'expropriation) ;
- Organisation de la réunion préalable à l'enquête (article R. 123-23 du code de l'urbanisme) ;
- Arrêté prononçant la déclaration d'utilité publique du projet emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme ;
- Enquête parcellaire (articles L11-1 et R11-19 à R11-31) ;
- Nomination des Commissaires Enquêteurs, ceux-ci étant choisis sur la liste départementale établie chaque année par arrêté préfectoral et fixation par arrêté du montant de leur indemnisation (articles R. 11-5 et R.11-6 du code de l'expropriation) ;
- Arrêté de cessibilité (articles L11-8 et R11-20) ;
- Requête en vue du prononcé de l'ordonnance d'expropriation (article R 12-1 du Code de l'Expropriation) ;

C3 - Enquêtes administratives en vue de l'établissement des servitudes de passage des lignes électriques n'intéressant qu'un seul arrondissement ;

- Arrêtés établissant les servitudes de passage des lignes électriques n'intéressant qu'un seul arrondissement ;

C4 - Servitudes tréfoncières pour la pose des canalisations publiques d'eau ou d'assainissement : application des articles L.152-1 et 2 et R.152-1 à 15 du Code Rural ;

C5 - Conventions de servitudes établies par FRANCE-TELECOM, pour l'établissement d'artères souterraines de télécommunications permettant la pose de câbles ;

C6 - Conventions de servitude pour l'implantation et le fonctionnement de canalisations souterraines de gaz combustible par Gaz -de-France ;

C7 - Occupation temporaire des terrains pour l'exécution de travaux publics en application de la loi du 29 décembre 1892 modifiée et de la loi n° 374 du 6 juillet 1943 ;

C8 - Autorisation de pénétrer dans les propriétés privées pour l'exécution de travaux géodésiques et cadastraux - application de la loi du 29 décembre 1892 modifiée ; loi n° 374 du 6 juillet 1943 ; ordonnance 58-997 du 23 octobre 1958 modifiée ;

C9 - Dérogation aux servitudes non aedificandi s'étendant dans un rayon de 100 mètres autour des limites des cimetières ;

D - LOGEMENT

D1 - Réquisition de logements avec attributaires (articles L.642-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation) ;

D2 - Hébergement collectif (loi n° 73-548 du 27 juin 1973 modifiée, complétée par la loi n° 76-632 du 13 juillet 1976 - décret n° 75-59 du 20 janvier 1975 et n° 77-868 du 22 juin 1977) ;

D3 - Réservation et attribution de logements aux personnes mal logées ou défavorisées (articles L. 441-1 et R.441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation) ;

D4 - Réservation et attribution de logements aux fonctionnaires et agents de l'Etat en application des articles L.441-1 et R 441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

D5 – Dispositions relatives aux plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées : co-présidence des commissions locales du plan et co-désignation des membres.

D6- Signature des conventions d'attribution de l'aide à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (loi n°2000-614 du 05 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage) ;

D7- Lutte contre l'habitat indigne ;

E - OPERATIONS IMMOBILIERES DE L'ETAT

E1 - Passation des actes concernant toutes opérations immobilières portant intervention de l'Etat, notamment la présidence des séances d'adjudication publique de biens immobiliers appartenant à l'Etat ;

E2 - Délivrance des expéditions des actes de vente ou d'acquisition de terrains dans lesquels l'Etat intervient et certification d'identité des propriétaires sur le bordereau spécial de transcription ;

F - EXPULSIONS - POURSUITES PAR VOIE DE VENTE

F1 - Réception de tout jugement ou lettre adressés dans le cadre d'une procédure d'expulsion (article 62 de la loi 91-650 du 09 juillet 1991 modifiée) ;

F2 - Concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion locative ;

F3 - Instructions des demandes relatives aux recours pour dommages causés par le refus de prêter le concours de la force publique, à l'exclusion de l'engagement financier de l'indemnisation ;

F4 - Décisions relatives

- d'une part aux mises en demeure de quitter les lieux en cas de stationnement illicite de résidences mobiles,
- d'autre part aux demandes de concours de la force publique (loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée et circulaire NOR/INT/D/07/00080/C du 10 juillet 2007) ;

F5 - Décisions relatives aux demandes de concours de la force publique

- pour l'exécution d'une part des décisions de justice relatives notamment aux occupations illicites de terrains appartenant à autrui et d'autre part des titres exécutoires aux fins de saisie-vente ;
- dans le cadre de la procédure simplifiée d'évacuation forcée des occupants illicites d'un terrain (articles 9 et 9-1 de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 et circulaire NOR/INT/D/07/00080/C du 10 juillet 2007) ;

F6 - Poursuites par voie de vente ;

F7 - Réception de l'assignation en justice (article 24 de la loi 89-462 du 06 juillet 1989 modifiée) ;

Article 2 : Délégation est donnée à Monsieur Jérôme GUTTON, Sous-préfet de Dunkerque, pour signer dans les limites de son arrondissement, les décisions suivantes :

G – SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

G1 – Signature des conventions de coordination prévue par l'article L.2212-6 du code général des collectivités territoriales et des arrêtés portant autorisation de port d'armes accordée nominativement aux agents de police municipale, sous réserve de l'existence de la convention susmentionnée.

G2- Signature des contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance ;

G3 – Signature des conventions de coordination relative à la vidéosurveillance entre l'Etat et les collectivités territoriales ;

H– EQUIPEMENT

H1 - AMENAGEMENT FONCIER ET URBANISME

Urbanisme - droit des sols

- Concertation applicable aux projets de travaux, d'aménagements et d'ouvrages de l'Etat ;
- Organisation de l'examen conjoint préalable à l'ouverture de l'enquête publique (article L. 123-16 du code de l'urbanisme) portant sur la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme ;
- Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique portant également sur la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (articles L.123-16 et R.123-23 du code de l'urbanisme et L.11-4 du code de l'expropriation) ;
- Arrêtés ordonnant l'ouverture des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique, des enquêtes parcellaires et arrêtant l'indemnisation des commissaires enquêteurs ;
- Requête en vue du prononcé de l'ordonnance d'expropriation.

Règles d'urbanisme particulières

- Zones d'aménagement concerté d'initiative *Etat* : article L.311-1 du Code de l'urbanisme ;
- Approbation, refus ou décision de sursis à statuer des projets de lotissements et modificatifs :
 - pour les lotissements pour lesquels le lotisseur est une personne morale de droit public ;
 - pour les lotissements à usage d'habitation comportant de 21 à 30 lots sauf si les avis du Maire et du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer sont divergents (Articles L315-3, R315-26, R315-33, R315-40 et R315-48 du Code de l'Urbanisme).

H2 – CONSTRUCTION

Acquisitions foncières – Expropriations

- Concertation applicable aux projets de travaux, d'aménagements et d'ouvrages de l'Etat ;
- Organisation de l'examen conjoint préalable à l'ouverture de l'enquête publique (article L. 123-16 du code de l'urbanisme) portant sur la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme ;
- Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique portant également sur la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (articles L.123-16 et R.123-23 du code de l'urbanisme et L.11-4 du code de l'expropriation) ;
- Arrêtés de mise à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, des enquêtes parcellaires et arrêtant l'indemnisation des commissaires enquêteurs pour les opérations au profit des organismes d'H.L.M.;
- Requête en vue du prononcé de l'ordonnance d'expropriation pour les opérations au profit des organismes d'H.L.M.;

H3 - TRANSPORTS

- Procédure relative aux plans de déplacements urbains (loi d'orientation des transports intérieurs en date du 30 décembre 1982 modifiée)

H4 - REFORME DE L'AIDE AU LOGEMENT

- Réserve de logement au bénéfice de *l'Etat* article R 353-7 du Code de la Construction et de l'Habitation

I - DEFENSE

- Visa des déclarations modèle 106/140 A, relatives aux obligations de Service National, souscrites en application de l'article 2 de l'accord Franco-Algérien du 11 octobre 1983 (Instruction n° 027519/DEF/DCSN/R du 6 novembre 1984).

J - EDUCATION NATIONALE

- Contrôle des budgets des établissements publics locaux d'enseignement (collèges) : (article L.421-11 et suivants du Code de l'Education) ;

K - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Signature des courriers de notification d'assujettissement à l'obligation de revitalisation (article L. 1233-84 du Code du travail).
- Négociation et signature des conventions de revitalisation de site (article L. 1233-85 du Code du travail).

Article 3 : Délégation est donnée à Monsieur Jérôme GUTTON, Sous-préfet de Dunkerque, sur le BOP 307 et dans la limite de l'enveloppe qui lui est allouée, pour :

- engager juridiquement la dépense pour les opérations présentant un caractère justifié d'urgence, réalisées par voie dématérialisée (fournitures de bureau) ou se rapportant aux frais de fonctionnement de sa résidence (frais de représentation compris)
- engager, pour les autres opérations, la procédure de dépense ou de recette (en formulant les expressions de besoins), porter à la connaissance du service support le service fait et piloter les crédits de paiement incluant la priorisation de ces derniers.

Délégation de signature est également donnée à Mesdames Christelle DELEPOUVE et Christine GAUDELLOT pour la saisie des expressions de besoins sur l'application Nêmo et la constatation du service fait dans la limite des instructions données par Monsieur Jérôme GUTTON, Sous-préfet de Dunkerque et sous l'autorité de celui-ci.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme GUTTON, Sous-préfet de Dunkerque, la délégation de signature qui lui est conférée dans les matières énumérées ci-dessus par le présent arrêté sera exercée par Monsieur Bernard DUJARDIN, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Secrétaire général de la sous-préfecture de Dunkerque, ou en cas d'empêchement simultané des intéressés, par Monsieur Philippe DEMARQUE, Attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Chef du bureau de la cohésion sociale, à l'exclusion de toutes décisions d'irrecevabilité, de rejet, d'ajournement et d'avis défavorables relatives au régime de la naturalisation et de l'acquisition de la nationalité française (article 1 - rubrique A 10) et des décisions comprenant les matières énumérées à l'article 2 qui seront exercées :

- prioritairement par Monsieur Marc-Etienne PINAULDT, Secrétaire général de la préfecture du Nord,
- par Monsieur Yves DE ROQUEFEUIL, Secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord (en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc-Etienne PINAULDT).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme GUTTON, Sous-préfet de Dunkerque, les décisions mentionnées à la rubrique D-6b seront exercées par Monsieur Philippe DEMARQUE, Attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Chef du bureau de la cohésion sociale, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci par Madame Sylvie LUCIDARME, Attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Chef du bureau du développement des territoires et de l'environnement.

Délégation est donnée à Monsieur Bernard DUJARDIN, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Secrétaire général de la sous-préfecture de Dunkerque en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions : copies certifiées conformes de documents, correspondances courantes, notes de service à l'exclusion des correspondances comportant décisions de principe et instructions générales.

En outre, délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard DUJARDIN concernant le Visa des déclarations modèle 106/140 A, relatives aux obligations de Service National, souscrites en application de l'article 2 de l'accord Franco-Algérien du 11 octobre 1983 (Instruction n° 027519/DEF/DCSN/R du 6 novembre 1984).

En cas d'absence ou d'empêchement de sa part, la délégation prévue ci-dessus sera exercée par Monsieur Philippe DEMARQUE, Attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Chef du bureau de la cohésion sociale.

Délégation est donnée aux chefs de bureau dont les noms suivent pour signer les correspondances courantes ne portant pas décisions de principe ou instructions, les copies certifiées conformes de documents entrant dans la compétence de leur service :

1 - Madame Catherine KUPER, Secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer de classe exceptionnelle pour les matières relatives au bureau du Cabinet, à l'exclusion des matières reprises aux alinéas A4 et A5.

2 - Madame Isabelle COIGNON, Attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Chef du bureau de la réglementation et des libertés publiques (hormis les courriers ministériels, les correspondances relatives aux élus et aux chefs de service ainsi que celles comportant décisions et instructions générales), (délégation comprenant les arrêtés de suspension du permis de conduire) et en son absence par :

- Madame Martine WITASSE, Secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer de classe supérieure, adjointe au chef de bureau
- Madame Martine VANDEWALLE, Secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer de classe normale, pour le service d'immatriculation des véhicules.

3 - Monsieur Michel LEGEIN, Attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Chef du bureau des relations avec les collectivités locales, à l'exclusion des matières reprises aux alinéas A4 et A5, et en son absence par :

- Madame Myriam SALENGRO, Secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau,
- Madame Colette RICHOUX, Secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer de classe normale, au sein du bureau des relations avec les collectivités territoriales,
- Madame Catherine PORZIEMSKY, Secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer de classe normale, au sein du bureau des relations avec les collectivités territoriales,
- Madame Isabelle DUBROEUCQ, Secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer de classe normale, au sein du bureau des relations avec les collectivités territoriales.

4 - Monsieur Philippe DEMARQUE, Attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Chef du bureau de la cohésion sociale, à l'exclusion des matières reprises aux alinéas A4 et A5, et en son absence par :

- Monsieur Jean-Marc VANDAELE, Secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer de classe supérieure, adjoint au chef de bureau
- Madame Isabelle BLONDEZ, Secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer de classe supérieure, pour les expulsions domiciliaires,

5 - Madame Sylvie LUCIDARME, Attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Chef du bureau du développement économique des territoires et de l'environnement, à l'exclusion des matières reprises aux alinéas A4 et A5, et en son absence par :

- Madame Christelle DELEPOUVE, Secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer de classe normale pour les affaires ressortissant à ses attributions (environnement, installations classées).

6 - Monsieur Nicolas CLAUTRIER, Attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, responsable du pôle sécurité civile et publique pour les matières ressortissant à ses attributions et en son absence par :

- Madame Françoise TURCEY, Secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer de classe exceptionnelle, adjointe au chef de pôle

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Jérôme GUTTON, Sous-préfet de Dunkerque et de Monsieur Bernard DUJARDIN, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Secrétaire général de la sous-préfecture, à l'occasion d'un jour férié suivant un week-end, la délégation conférée à l'article 1^{er} du présent arrêté concernant la suspension administrative des permis de conduire (A4) ou Immobilisation et/ou mise en fourrière de véhicule pendant une durée maximale de 7 jours (A5) sera exercée :

prioritairement par Monsieur Marc-Etienne PINAULDT, Secrétaire général de la préfecture du Nord, par Monsieur Yves DE ROQUEFEUIL, Secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord (en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc-Etienne PINAULDT).

Article 6 : Dans le cadre de la permanence préfectorale qu'il est amené à assurer pendant des jours non-ouvrables (samedi, dimanche, jours fériés et de fermeture exceptionnelle des services préfectoraux), Monsieur Jérôme GUTTON, Sous-préfet de Dunkerque, a délégation de signature, pour l'ensemble du département, pour les décisions suivantes :

- les suspensions provisoires du permis de conduire ;
- les mesures d'éloignement des ressortissants étrangers prises en application des titres I et III du livre V (partie législative) du code de l'entrée du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) et les décisions fixant le pays de renvoi ;
- les décisions de placement en rétention administrative d'un étranger dans les locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire,
- les décisions d'assignation à résidence, en application de l'article L.561-2 du CESEDA ;

- la saisine du juge des libertés et de la détention aux fins de prolongation de la rétention d'un étranger placé ou maintenu en rétention administrative ainsi que la déclaration d'appel devant le Premier Président de la Cour d'Appel des ordonnances du juge des libertés et de la détention ;
- le placement d'office des malades dans un service hospitalier spécialisé.
- la signature des arrêtés de fermeture totale ou partielle des établissements scolaires dans le cadre des dispositions prévues par l'article L3131 – 1 du Code de la santé publique et par la circulaire NOR/IOC/K/09/19917/C du 25 août 2009 relative à la pandémie grippale A (H1N1).
- Les immobilisations et/ou mises en fourrière de véhicule pendant une durée maximale de 7 jours (dans les conditions et en application de l'article L.325-1-2 du code de la route) ».

Article 7 : Le présent arrêté prend effet à compter du 22 août 2011. L'arrêté préfectoral du 4 mai 2011 modifié portant délégation de signature à Monsieur Jérôme GUTTON, Sous-préfet de Dunkerque est abrogé à la même date.

Article 8 : Le Secrétaire général de la préfecture du Nord et Monsieur Jérôme GUTTON, Sous-préfet de Dunkerque, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES

Délégation de signature et de nomination d'ordonnateurs suppléants

Par décision N° 7426 en date du 18 juillet 2011

Article 1^{er} : La décision n°7321 en date du 03 mai 2010 portant délégation de signature et de nomination d'ordonnateur suppléant est annulée et remplacée par la présente décision.

Article 2 : Délégation de signature et d'ordonnateur suppléant est donnée à Monsieur Jean-Pierre FRISCOURT, Directeur Général Adjoint, Responsable du pôle 13 à compter du 18 juillet 2011, à l'effet de signer au nom du Directeur tous les actes et décisions énumérées en annexes I et II.

Article 3 : Monsieur Jean-Pierre FRISCOURT est nommé en qualité d'ordonnateur suppléant, aux fins d'engager (commander), réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci) les dépenses afférentes aux titres figurant en annexe II, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre FRISCOURT, délégation de signature est donnée à Madame Magali BERAUX-LAINE, Cadre Administratif de pôle et Secrétaire Générale, aux fins définies à l'article 1 ci-dessus.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Magali BERAUX-LAINE, délégation de signature est donnée à :

- Madame Christelle OSOWSKI, Adjointe à la Secrétaire Générale, dans la limite de ses attributions (cf annexe II)

Article 6 : L'ordonnancement (vérification de la disponibilité des crédits, de l'imputation comptable, ordre de paiement au comptable et signature du mandat) reste de la seule compétence de la Direction des Affaires Financières ; l'ordonnateur suppléant étant Monsieur Jean GUICHETEAU, Directeur Adjoint chargé de la Direction des Finances et du Système d'Information. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain BERTEAUX, Attaché d'Administration Hospitalière Principal. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Gaétane GILLERON, Adjoint des cadres.

Article 7 : Le Directeur et le Comptable public assignataire au Centre Hospitalier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ANNEXE I

RESSOURCES HUMAINES

Chapitre 1 - RECRUTEMENT

- 1.1 Validation des Profils de poste
- 1.2 Toutes correspondances relatives à la bourse à l'emploi

Chapitre 2 – EVALUATION

- 2.1 Fiches d'évaluation du nouveau personnel
- 2.2 Proposition de notation

Chapitre 3 - TEMPS DE TRAVAIL

- 3.1 Contrôle médical/Contrôle administratif
- 3.2 Gestion administrative du congé maternité et du congé paternité
- 3.3 Déclarations d'accident du travail pour les agents contractuels et titulaires
- 3.4 Décisions de temps partiel
- 3.5 Courriers relatifs au compte épargne temps
- 3.6 Aménagement d'horaire spécifique
- 3.7 Courriers relatifs aux absences injustifiées

Chapitre 4 – FORMATION - STAGE

- 4.1 Cahiers des clauses techniques des formations du pôle
- 4.2 Inscriptions aux organismes de formation continue
- 4.3 Demandes de devis

- 4.4 Courriers aux agents relatifs à l'octroi d'une prise en charge au titre de la formation
- 4.5 Ordres de mission ANFH
- 4.6 Autorisations d'absence
- 4.7 Courriers relatifs à la gestion des stages (accord, organisation, convocation à un entretien), hors stages rémunérés restant de la compétence de la DRH
- 4.8 Conventions de formation

Chapitre 5 - DIVERS

- 5.1 Ordres de mission dans le cadre de déplacements professionnels
- 5.2 Attestations diverses (travail, salaire, frais réel, absentéisme, temps partiel, CAF, Transvilles, supplément familial,...)
- 5.3 Attestations relatives aux demandes de logement
- 5.4 Billets de réduction SNCF
- 5.5 Attestations Assedic

ANNEXE II

TITRE 1

Budget de CDD délégué + une partie du budget de formation continue déléguée

TITRE 2

Chapitre 602

- 602 1 Médicaments courants et molécules coûteuses
- 602 2 DMI courants et DMI coûteux

Chapitre 606

- 606 600 Fournitures Médicales

Chapitre 611

- 611 120 Imagerie Médicale
- 611 130 Laboratoires (Analyses extérieures)
- 611 150 Consultations spécialisées
- 611 170 Hospitalisations extérieures
- 611 180 Autres prestations de service
- Psychiatrie seulement :
 - 611 210 Ergothérapie adultes
 - 611 211 Ergothérapie infanto-juvénile
 - 611 220 Sociothérapie Adulte
 - 611 221 Sociothérapie psy Adulte Dispensaire
 - 611 222 Sociothérapie Infanto-juvénile
 - 611 230 Sport adultes
 - 611 231 Sport infanto-juvénile

Chapitre 613

- 613 152 Location de matériel Médical

Chapitre 615

- 615 1510 Entretien matériel Médical
- 615 1511 Entretien de matériel de Radiologie
- 615 1620 Contrat de matériel médical
- 615 1621 Contrat Entretien Matériel Médical

TITRE 3

Chapitre 602

- 602 651 Fournitures informatiques stockées
- 602 6631 Vêtements de travail

Chapitre 606 1 (si compteurs individualisés)

- 606 110 Eau
- 606 120 Electricité
- 606 121 Gaz
- 606 130 Chauffage

Chapitre 606 2

- 606 230 Petit matériel et outillage
- 606 231 Petit matériel et outillage divers

- 606 2400 Bibliothèque Médicale (pôle Santé publique seulement)
- 606 2401 Bibliothèque des malades
- 606 2402 Fournitures scolaires et éducatives
- Psychiatrie seulement :
 - 606 2403 Fournitures scolaires Adultes

606 2404 Loisirs psy Adultes
606 2405 Loisirs psy Adultes dispensaire
606 2406 Loisirs psy Infanto-juvéniles

606 2407 Loisirs Enfants hospitalisés
606 2408 Loisirs divers
606 2409 Activités Thérapeutiques
606 252 Fournitures informatique et logistique
606 250 Fournitures de bureau et imprimés

Chapitre 613

613 220 Location immobilière
613 253 Location matériel de transport
613 2581 Autres locations

Chapitre 615

615 22 Entretien et réparations biens immobiliers
615 2520 Entretien et réparation matériel de transport
615 2530 Entretien matériel de Bureau

Chapitre 617

617 000 Etudes et Recherches

Chapitre 618

618 100 Documentation Générale
618 400 Concours divers cotisations
618 500 Frais de colloques, séminaires, conférences

Chapitre 622

622 600 Honoraires

Chapitre 623

623 600 Brochures et dépliant
623 700 Publications

Chapitre 624

624 500 Transports d'usagers
624 300 Transports de corps des établissements
624 501 Transports des usagers (SMUR)
624 502 Transports secondaires
624 800 Transports divers

Chapitre 625

625 700 Réceptions

Chapitre 626

626 500 Téléphone

Chapitre 628

628 410 Informatique Bio Médicale
628 800 Autres prestations

Chapitre 658

658 100 Frais de culte et d'inhumation
658 700 Participation frais de stage

Titre 4

Chapitre 681

681 1251 Amortissements matériel et outillage
681 1252 Amortissements matériels biomédicaux
681 126 Amortissements mobilier
681 127 Amortissements matériel de transport
681 1281 Amortissements matériel de bureau
681 1282 Amortissements matériel informatique

Délégation de signature et de nomination d'ordonnateurs suppléants

Par décision N° 7428 en date du 12 juillet 2011

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur le Docteur Pierre DOBBELAERE, Chef de pôle, à l'effet de signer au nom du Directeur tous les actes et décisions énumérés en annexe.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Docteur Pierre DOBBELAERE, délégation de signature est donnée à :

- Madame Véronique TABARY, Cadre administratif de pôle (cf annexe 1)
- Monsieur Bertrand LAMPAERT, Cadre supérieur de santé (cf annexe 1 chapitres 1, 2 et 3.4)

Article 3 : Monsieur le Docteur Pierre DOBBELAERE est nommé en qualité d'ordonnateur suppléant, aux fins d'engager (commander), réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci) les dépenses afférentes aux titres figurant en annexe II, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 4 : L'ordonnancement (vérification de la disponibilité des crédits, de l'imputation comptable, ordre de paiement au comptable et signature du mandat) reste de la seule compétence de la Direction des Affaires Financières ; l'ordonnateur suppléant étant Monsieur Jean GUICHETEAU, Directeur Adjoint chargé de la Direction des Finances et du Système d'Information. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain BERTEAUX, Attaché d'Administration Hospitalière Principal. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Gaétane GILLERON, Adjoint des cadres.

Article 5 : Le Directeur et le Comptable public assignataire au Centre Hospitalier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ANNEXE I

RESSOURCES HUMAINES

Chapitre 1 - RECRUTEMENT

- 1.1 Validation des Profils de poste
- 1.2 Toutes correspondances relatives à la bourse à l'emploi

Chapitre 2 – EVALUATION

- 2.1 Fiches d'évaluation du nouveau personnel
- 2.2 Proposition de notation

Chapitre 3 - TEMPS DE TRAVAIL

- 3.1 Contrôle médical/Contrôle administratif
- 3.2 Gestion administrative du congé maternité et du congé paternité
- 3.3 Déclarations d'accident du travail pour les agents contractuels
- 3.4 Décisions de temps partiel
- 3.5 Courriers relatifs au compte épargne temps
- 3.6 Aménagement d'horaire spécifique
- 3.7 Courriers relatifs aux absences injustifiées

Chapitre 4 – FORMATION - STAGE

- 4.1 Cahiers des clauses techniques des formations du pôle
- 4.2 Inscriptions aux organismes de formation continue
- 4.3 Demandes de devis
- 4.4 Courriers aux agents relatifs à l'octroi d'une prise en charge au titre de la formation
- 4.5 Ordres de mission ANFH
- 4.6 Autorisations d'absence
- 4.7 Courriers relatifs à la gestion des stages (accord, organisation, convocation à un entretien), hors stages rémunérés restant de la compétence de la DRH
- 4.8 Conventions de formation

Chapitre 5 - DIVERS

- 5.1 Ordres de mission dans le cadre de déplacements professionnels
- 5.2 Attestations diverses (travail, salaire, frais réel, absentéisme, temps partiel, CAF, Transvilles, supplément familial,...)
- 5.3 Attestations relatives aux demandes de logement
- 5.4 Billets de réduction SNCF
- 5.5 Attestations Assedic

TITRE 1

Budget de CDD délégué + une partie du budget de formation continue déléguée

TITRE 2

- Chapitre 602
- 602 1 Médicaments courants et molécules coûteuses
- 602 2 DMI courants et DMI coûteux

- Chapitre 606
- 606 600 Fournitures Médicales

Chapitre 611

- 611 120 Imagerie Médicale
- 611 130 Laboratoires (Analyses extérieures)
- 611 150 Consultations spécialisées
- 611 170 Hospitalisations extérieures
- 611 180 Autres prestations de service
- Psychiatrie seulement :
 - 611 210 Ergothérapie adultes
 - 611 211 Ergothérapie infanto-juvénile
 - 611 220 Sociothérapie Adulte
 - 611 221 Sociothérapie psy Adulte Dispensaire
 - 611 222 Sociothérapie Infanto-juvénile
 - 611 230 Sport adultes
 - 611 231 Sport infanto-juvénile

Chapitre 613

- 613 152 Location de matériel Médical

Chapitre 615

- 615 1510 Entretien matériel Médical
- 615 1511 Entretien de matériel de Radiologie
- 615 1620 Contrat de matériel médical
- 615 1621 Contrat Entretien Matériel Médical

TITRE 3

Chapitre 602

- 602 651 Fournitures informatiques stockées
- 602 6631 Vêtements de travail

Chapitre 606 1 (si compteurs individualisés)

- 606 110 Eau
- 606 120 Electricité
- 606 121 Gaz
- 606 130 Chauffage

Chapitre 606 2

- 606 230 Petit matériel et outillage
- 606 231 Petit matériel et outillage divers

606 2400 Bibliothèque Médicale (pôle Santé publique seulement)

- 606 2401 Bibliothèque des malades
- 606 2402 Fournitures scolaires et éducatives
- Psychiatrie seulement :
 - 606 2403 Fournitures scolaires Adultes
 - 606 2404 Loisirs psy Adultes
 - 606 2405 Loisirs psy Adultes dispensaire
 - 606 2406 Loisirs psy Infanto-juvéniles

- 606 2407 Loisirs Enfants hospitalisés
- 606 2408 Loisirs divers
- 606 2409 Activités Thérapeutiques
- 606 252 Fournitures informatique et logistique
- 606 250 Fournitures de bureau et imprimés

Chapitre 613

- 613 220 Location immobilière
- 613 253 Location matériel de transport
- 613 2581 Autres locations

Chapitre 615

- 615 22 Entretien et réparations biens immobiliers
- 615 2520 Entretien et réparation matériel de transport
- 615 2530 Entretien matériel de Bureau

Chapitre 617

- 617 000 Etudes et Recherches

Chapitre 618

- 618 100 Documentation Générale
- 618 400 Concours divers cotisations
- 618 500 Frais de colloques, séminaires, conférences

Chapitre 622

- 622 600 Honoraires

Chapitre 623
623 600 Brochures et dépliants
623 700 Publications

Chapitre 624
624 500 Transports d'usagers
624 300 Transports de corps des établissements
624 501 Transports des usagers (SMUR)
624 502 Transports secondaires
624 800 Transports divers

Chapitre 625
625 700 Réceptions

Chapitre 626
626 500 Téléphone

Chapitre 628
628 410 Informatique Bio Médicale
628 800 Autres prestations

Chapitre 658
658 100 Frais de culte et d'inhumation
658 700 Participation frais de stage

Titre 4

Chapitre 681

681 1251 Amortissements matériel et outillage
681 1252 Amortissements matériels biomédicaux
681 126 Amortissements mobilier
681 127 Amortissements matériel de transport
681 1281 Amortissements matériel de bureau
681 1282 Amortissements matériel informatique

Délégation de signature et de nomination d'ordonnateurs suppléants

Par décision N° 7429 en date du 12 juillet 2011

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur le Professeur Patrick DUTHILLEUL, Chef de pôle, à l'effet de signer au nom du Directeur tous les actes et décisions énumérés en annexe.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Professeur Patrick DUTHILLEUL, délégation de signature est donnée à :

- Madame Mélanie CORNILLE, Cadre administratif de pôle (cf annexe 1)
- Monsieur Daniel DEHAY, Cadre supérieur de santé (cf annexe 1 chapitres 1, 2 et 3.4)

Article 3 : Monsieur le Professeur Patrick DUTHILLEUL est nommé en qualité d'ordonnateur suppléant, aux fins d'engager (commander), réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci) les dépenses afférentes aux titres figurant en annexe II, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 4 : L'ordonnancement (vérification de la disponibilité des crédits, de l'imputation comptable, ordre de paiement au comptable et signature du mandat) reste de la seule compétence de la Direction des Affaires Financières ; l'ordonnateur suppléant étant Monsieur Jean GUICHETEAU, Directeur Adjoint chargé de la Direction des Finances et du Système d'Information. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain BERTEAUX, Attaché d'Administration Hospitalière Principal. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Gaétane GILLERON, Adjoint des cadres.

Article 5 : Le Directeur et le Comptable public assignataire au Centre Hospitalier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ANNEXE I

RESSOURCES HUMAINES

Chapitre 1 - RECRUTEMENT

- 1.1 Validation des Profils de poste
1.2 Toutes correspondances relatives à la bourse à l'emploi

Chapitre 2 – EVALUATION

- 2.1 Fiches d'évaluation du nouveau personnel
- 2.2 Proposition de notation

Chapitre 3 - TEMPS DE TRAVAIL

- 3.1 Contrôle médical/Contrôle administratif
- 3.2 Gestion administrative du congé maternité et du congé paternité
- 3.3 Déclarations d'accident du travail pour les agents contractuels
- 3.4 Décisions de temps partiel
- 3.5 Courriers relatifs au compte épargne temps
- 3.6 Aménagement d'horaire spécifique
- 3.7 Courriers relatifs aux absences injustifiées

Chapitre 4 – FORMATION - STAGE

- 4.1 Cahiers des clauses techniques des formations du pôle
- 4.2 Inscriptions aux organismes de formation continue
- 4.3 Demandes de devis
- 4.4 Courriers aux agents relatifs à l'octroi d'une prise en charge au titre de la formation
- 4.5 Ordres de mission ANFH
- 4.6 Autorisations d'absence
- 4.7 Courriers relatifs à la gestion des stages (accord, organisation, convocation à un entretien), hors stages rémunérés restant de la compétence de la DRH
- 4.8 Conventions de formation

Chapitre 5 - DIVERS

- 5.1 Ordres de mission dans le cadre de déplacements professionnels
- 5.2 Attestations diverses (travail, salaire, frais réel, absentéisme, temps partiel, CAF, Transvilles, supplément familial,...)
- 5.3 Attestations relatives aux demandes de logement
- 5.4 Billets de réduction SNCF
- 5.5 Attestations Assedic

TITRE 1

Budget de CDD délégué + une partie du budget de formation continue déléguée

TITRE 2

Chapitre 602

- 602 1 Médicaments courants et molécules coûteuses
- 602 2 DMI courants et DMI coûteux

Chapitre 606

- 606 600 Fournitures Médicales

Chapitre 611

- 611 120 Imagerie Médicale
- 611 130 Laboratoires (Analyses extérieures)
- 611 150 Consultations spécialisées
- 611 170 Hospitalisations extérieures
- 611 180 Autres prestations de service
- Psychiatrie seulement :
 - 611 210 Ergothérapie adultes
 - 611 211 Ergothérapie infanto-juvénile
 - 611 220 Sociothérapie Adulte
 - 611 221 Sociothérapie psy Adulte Dispensaire
 - 611 222 Sociothérapie Infanto-juvénile
 - 611 230 Sport adultes
 - 611 231 Sport infanto-juvénile

Chapitre 613

- 613 152 Location de matériel Médical

Chapitre 615

- 615 1510 Entretien matériel Médical
- 615 1511 Entretien de matériel de Radiologie
- 615 1620 Contrat de matériel médical
- 615 1621 Contrat Entretien Matériel Médical

TITRE 3

Chapitre 602

- 602 651 Fournitures informatiques stockées
- 602 6631 Vêtements de travail

Chapitre 606 1 (si compteurs individualisés)

- 606 110 Eau
- 606 120 Electricité
- 606 121 Gaz
- 606 130 Chauffage

Chapitre 606 2

606 230 Petit matériel et outillage

606 231 Petit matériel et outillage divers

606 2400 Bibliothèque Médicale (pôle Santé publique seulement)

606 2401 Bibliothèque des malades

606 2402 Fournitures scolaires et éducatives

Psychiatrie seulement :

606 2403 Fournitures scolaires Adultes

606 2404 Loisirs psy Adultes

606 2405 Loisirs psy Adultes dispensaire

606 2406 Loisirs psy Infanto-juvéniles

606 2407 Loisirs Enfants hospitalisés

606 2408 Loisirs divers

606 2409 Activités Thérapeutiques

606 252 Fournitures informatique et logistique

606 250 Fournitures de bureau et imprimés

Chapitre 613

613 220 Location immobilière

613 253 Location matériel de transport

613 2581 Autres locations

Chapitre 615

615 22 Entretien et réparations biens immobiliers

615 2520 Entretien et réparation matériel de transport

615 2530 Entretien matériel de Bureau

Chapitre 617

617 000 Etudes et Recherches

Chapitre 618

618 100 Documentation Générale

618 400 Concours divers cotisations

618 500 Frais de colloques, séminaires, conférences

Chapitre 622

622 600 Honoraires

Chapitre 623

623 600 Brochures et dépliants

623 700 Publications

Chapitre 624

624 500 Transports d'usagers

624 300 Transports de corps des établissements

624 501 Transports des usagers (SMUR)

624 502 Transports secondaires

624 800 Transports divers

Chapitre 625

625 700 Réceptions

Chapitre 626

626 500 Téléphone

Chapitre 628

628 410 Informatique Bio Médicale

628 800 Autres prestations

Chapitre 658

658 100 Frais de culte et d'inhumation

658 700 Participation frais de stage

Titre 4

Chapitre 681

681 1251 Amortissements matériel et outillage

681 1252 Amortissements matériels biomédicaux

681 126 Amortissements mobilier

681 127 Amortissements matériel de transport

681 1281 Amortissements matériel de bureau

681 1282 Amortissements matériel informatique

Délégation de signature et de nomination d'ordonnateurs suppléants

Par décision N° 7430 en date du 12 juillet 2011

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur le Docteur Patrick COUPE, Chef de pôle, à l'effet de signer au nom du Directeur tous les actes et décisions énumérés en annexe.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Docteur Patrick COUPE, délégation de signature est donnée à :
 , Cadre administratif de pôle (cf annexe 1)
 , Cadre supérieur de santé (cf annexe 1 chapitres 1, 2 et 3.4)

Article 3 : Monsieur le Docteur Patrick COUPE est nommé en qualité d'ordonnateur suppléant, aux fins d'engager (commander), réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci) les dépenses afférentes aux titres figurant en annexe II, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 4 : L'ordonnancement (vérification de la disponibilité des crédits, de l'imputation comptable, ordre de paiement au comptable et signature du mandat) reste de la seule compétence de la Direction des Affaires Financières ; l'ordonnateur suppléant étant Monsieur Jean GUICHETEAU, Directeur Adjoint chargé de la Direction des Finances et du Système d'Information. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain BERTEAUX, Attaché d'Administration Hospitalière Principal. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Gaétane GILLERON, Adjoint des cadres.

Article 5 : Le Directeur et le Comptable public assignataire au Centre Hospitalier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ANNEXE I

RESSOURCES HUMAINES

Chapitre 1 - RECRUTEMENT

- 1.1 Validation des Profils de poste
- 1.2 Toutes correspondances relatives à la bourse à l'emploi

Chapitre 2 – EVALUATION

- 2.1 Fiches d'évaluation du nouveau personnel
- 2.2 Proposition de notation

Chapitre 3 - TEMPS DE TRAVAIL

- 3.1 Contrôle médical/Contrôle administratif
- 3.2 Gestion administrative du congé maternité et du congé paternité
- 3.3 Déclarations d'accident du travail pour les agents contractuels
- 3.4 Décisions de temps partiel
- 3.5 Courriers relatifs au compte épargne temps
- 3.6 Aménagement d'horaire spécifique
- 3.7 Courriers relatifs aux absences injustifiées

Chapitre 4 – FORMATION - STAGE

- 4.1 Cahiers des clauses techniques des formations du pôle
- 4.2 Inscriptions aux organismes de formation continue
- 4.3 Demandes de devis
- 4.4 Courriers aux agents relatifs à l'octroi d'une prise en charge au titre de la formation
- 4.5 Ordres de mission ANFH
- 4.6 Autorisations d'absence
- 4.7 Courriers relatifs à la gestion des stages (accord, organisation, convocation à un entretien), hors stages rémunérés restant de la compétence de la DRH
- 4.8 Conventions de formation

Chapitre 5 - DIVERS

- 5.1 Ordres de mission dans le cadre de déplacements professionnels
- 5.2 Attestations diverses (travail, salaire, frais réel, absentéisme, temps partiel, CAF, Transvilles, supplément familial,...)
- 5.3 Attestations relatives aux demandes de logement
- 5.4 Billets de réduction SNCF
- 5.5 Attestations Assedic

TITRE 1

Budget de CDD délégué + une partie du budget de formation continue déléguée

TITRE 2

- Chapitre 602
- 602 1 Médicaments courants et molécules coûteuses
- 602 2 DMI courants et DMI coûteux

Chapitre 606

606 600 Fournitures Médicales

Chapitre 611

611 120 Imagerie Médicale

611 130 Laboratoires (Analyses extérieures)

611 150 Consultations spécialisées

611 170 Hospitalisations extérieures

611 180 Autres prestations de service

Psychiatrie seulement :

611 210 Ergothérapie adultes

611 211 Ergothérapie infanto-juvénile

611 220 Sociothérapie Adulte

611 221 Sociothérapie psy Adulte Dispensaire

611 222 Sociothérapie Infanto-juvénile

611 230 Sport adultes

611 231 Sport infanto-juvénile

Chapitre 613

613 152 Location de matériel Médical

Chapitre 615

615 1510 Entretien matériel Médical

615 1511 Entretien de matériel de Radiologie

615 1620 Contrat de matériel médical

615 1621 Contrat Entretien Matériel Médical

TITRE 3

Chapitre 602

602 651 Fournitures informatiques stockées

602 6631 Vêtements de travail

Chapitre 606 1 (si compteurs individualisés)

606 110 Eau

606 120 Electricité

606 121 Gaz

606 130 Chauffage

Chapitre 606 2

606 230 Petit matériel et outillage

606 231 Petit matériel et outillage divers

606 2400 Bibliothèque Médicale (pôle Santé publique seulement)

606 2401 Bibliothèque des malades

606 2402 Fournitures scolaires et éducatives

Psychiatrie seulement :

606 2403 Fournitures scolaires Adultes

606 2404 Loisirs psy Adultes

606 2405 Loisirs psy Adultes dispensaire

606 2406 Loisirs psy Infanto-juvéniles

606 2407 Loisirs Enfants hospitalisés

606 2408 Loisirs divers

606 2409 Activités Thérapeutiques

606 252 Fournitures informatique et logistique

606 250 Fournitures de bureau et imprimés

Chapitre 613

613 220 Location immobilière

613 253 Location matériel de transport

613 2581 Autres locations

Chapitre 615

615 22 Entretien et réparations biens immobiliers

615 2520 Entretien et réparation matériel de transport

615 2530 Entretien matériel de Bureau

Chapitre 617

617 000 Etudes et Recherches

Chapitre 618

618 100 Documentation Générale

618 400 Concours divers cotisations

618 500 Frais de colloques, séminaires, conférences

Chapitre 622

622 600 Honoraires

Chapitre 623
623 600 Brochures et dépliant
623 700 Publications

Chapitre 624
624 500 Transports d'usagers
624 300 Transports de corps des établissements
624 501 Transports des usagers (SMUR)
624 502 Transports secondaires
624 800 Transports divers

Chapitre 625
625 700 Réceptions

Chapitre 626
626 500 Téléphone

Chapitre 628
628 410 Informatique Bio Médicale
628 800 Autres prestations

Chapitre 658
658 100 Frais de culte et d'inhumation
658 700 Participation frais de stage

Titre 4
Chapitre 681

681 1251 Amortissements matériel et outillage
681 1252 Amortissements matériels biomédicaux
681 126 Amortissements mobilier
681 127 Amortissements matériel de transport
681 1281 Amortissements matériel de bureau
681 1282 Amortissements matériel informatique

Délégation de signature et de nomination d'ordonnateurs suppléants

Par décision N° 7431 en date du 12 juillet 2011

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur le Docteur Patrick BONNET, Chef de pôle, à l'effet de signer au nom du Directeur tous les actes et décisions énumérés en annexe.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Docteur Patrick BONNET, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur le Docteur Bruno LERNOUT, Vice-Chef de Pôle
- Madame Céline CHOTEAU, Cadre administratif de pôle (cf annexe 1)
- Madame Françoise OLEJNICZAK, Cadre supérieur de santé (cf annexe 1 chapitres 1, 2 et 3.4)

Article 3 : Monsieur le Docteur Patrick BONNET est nommé en qualité d'ordonnateur suppléant, aux fins d'engager (commander), réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci) les dépenses afférentes aux titres figurant en annexe II, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 4 : L'ordonnancement (vérification de la disponibilité des crédits, de l'imputation comptable, ordre de paiement au comptable et signature du mandat) reste de la seule compétence de la Direction des Affaires Financières ; l'ordonnateur suppléant étant Monsieur Jean GUICHETEAU, Directeur Adjoint chargé de la Direction des Finances et du Système d'Information. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain BERTEAUX, Attaché d'Administration Hospitalière Principal. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Gaétane GILLERON, Adjoint des cadres.

Article 5 : Le Directeur et le Comptable public assignataire au Centre Hospitalier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ANNEXE I

RESSOURCES HUMAINES

Chapitre 1 - RECRUTEMENT

- 1.1 Validation des Profils de poste
1.2 Toutes correspondances relatives à la bourse à l'emploi

Chapitre 2 – EVALUATION

- 2.1 Fiches d'évaluation du nouveau personnel
2.2 Proposition de notation

Chapitre 3 - TEMPS DE TRAVAIL

- 3.1 Contrôle médical/Contrôle administratif
- 3.2 Gestion administrative du congé maternité et du congé paternité
- 3.3 Déclarations d'accident du travail pour les agents contractuels
- 3.4 Décisions de temps partiel
- 3.5 Courriers relatifs au compte épargne temps
- 3.6 Aménagement d'horaire spécifique
- 3.7 Courriers relatifs aux absences injustifiées

Chapitre 4 – FORMATION - STAGE

- 4.1 Cahiers des clauses techniques des formations du pôle
- 4.2 Inscriptions aux organismes de formation continue
- 4.3 Demandes de devis
- 4.4 Courriers aux agents relatifs à l'octroi d'une prise en charge au titre de la formation
- 4.5 Ordres de mission ANFH
- 4.6 Autorisations d'absence
- 4.7 Courriers relatifs à la gestion des stages (accord, organisation, convocation à un entretien), hors stages rémunérés restant de la compétence de la DRH
- 4.8 Conventions de formation

Chapitre 5 - DIVERS

- 5.1 Ordres de mission dans le cadre de déplacements professionnels
- 5.2 Attestations diverses (travail, salaire, frais réel, absentéisme, temps partiel, CAF, Transvilles, supplément familial,...)
- 5.3 Attestations relatives aux demandes de logement
- 5.4 Billets de réduction SNCF
- 5.5 Attestations Assedic

TITRE 1

Budget de CDD délégué + une partie du budget de formation continue déléguée

TITRE 2

Chapitre 602

- 602 1 Médicaments courants et molécules coûteuses
- 602 2 DMI courants et DMI coûteux

Chapitre 606

606 600 Fournitures Médicales

Chapitre 611

- 611 120 Imagerie Médicale
- 611 130 Laboratoires (Analyses extérieures)
- 611 150 Consultations spécialisées
- 611 170 Hospitalisations extérieures
- 611 180 Autres prestations de service
- Psychiatrie seulement :
 - 611 210 Ergothérapie adultes
 - 611 211 Ergothérapie infanto-juvénile
 - 611 220 Sociothérapie Adulte
 - 611 221 Sociothérapie psy Adulte Dispensaire
 - 611 222 Sociothérapie Infanto-juvénile
 - 611 230 Sport adultes
 - 611 231 Sport infanto-juvénile

Chapitre 613

613 152 Location de matériel Médical

Chapitre 615

- 615 1510 Entretien matériel Médical
- 615 1511 Entretien de matériel de Radiologie
- 615 1620 Contrat de matériel médical
- 615 1621 Contrat Entretien Matériel Médical

TITRE 3

Chapitre 602

- 602 651 Fournitures informatiques stockées
- 602 6631 Vêtements de travail

Chapitre 606 1 (si compteurs individualisés)

- 606 110 Eau
- 606 120 Electricité
- 606 121 Gaz
- 606 130 Chauffage

Chapitre 606 2

606 230 Petit matériel et outillage

606 231 Petit matériel et outillage divers

606 2400 Bibliothèque Médicale (pôle Santé publique seulement)

606 2401 Bibliothèque des malades

606 2402 Fournitures scolaires et éducatives

Psychiatrie seulement :

606 2403 Fournitures scolaires Adultes

606 2404 Loisirs psy Adultes

606 2405 Loisirs psy Adultes dispensaire

606 2406 Loisirs psy Infanto-juvéniles

606 2407 Loisirs Enfants hospitalisés

606 2408 Loisirs divers

606 2409 Activités Thérapeutiques

606 252 Fournitures informatique et logistique

606 250 Fournitures de bureau et imprimés

Chapitre 613

613 220 Location immobilière

613 253 Location matériel de transport

613 2581 Autres locations

Chapitre 615

615 22 Entretien et réparations biens immobiliers

615 2520 Entretien et réparation matériel de transport

615 2530 Entretien matériel de Bureau

Chapitre 617

617 000 Etudes et Recherches

Chapitre 618

618 100 Documentation Générale

618 400 Concours divers cotisations

618 500 Frais de colloques, séminaires, conférences

Chapitre 622

622 600 Honoraires

Chapitre 623

623 600 Brochures et dépliants

623 700 Publications

Chapitre 624

624 500 Transports d'usagers

624 300 Transports de corps des établissements

624 501 Transports des usagers (SMUR)

624 502 Transports secondaires

624 800 Transports divers

Chapitre 625

625 700 Réceptions

Chapitre 626

626 500 Téléphone

Chapitre 628

628 410 Informatique Bio Médicale

628 800 Autres prestations

Chapitre 658

658 100 Frais de culte et d'inhumation

658 700 Participation frais de stage

Titre 4

Chapitre 681

681 1251 Amortissements matériel et outillage

681 1252 Amortissements matériels biomédicaux

681 126 Amortissements mobilier

681 127 Amortissements matériel de transport

681 1281 Amortissements matériel de bureau

681 1282 Amortissements matériel informatique

Délégation de signature et de nomination d'ordonnateurs suppléants

Par décision N° 7432 en date du 12 juillet 2011

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur le Docteur Régis COCHE, Chef de pôle, à l'effet de signer au nom du Directeur tous les actes et décisions énumérés en annexe.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Docteur Régis COCHE, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Hedi DHAOUADI, Cadre administratif de pôle (cf annexe 1)
- Madame Martine MARCHEUX, Cadre administratif de pôle Adjoint (cf. annexe 1)
- Madame Sandrine VAN OOST, Cadre supérieur de santé (cf annexe 1 chapitres 1, 2 et 3.4)

Article 3 : Monsieur le Docteur Régis COCHE est nommé en qualité d'ordonnateur suppléant, aux fins d'engager (commander), réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci) les dépenses afférentes aux titres figurant en annexe II, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 4 : L'ordonnancement (vérification de la disponibilité des crédits, de l'imputation comptable, ordre de paiement au comptable et signature du mandat) reste de la seule compétence de la Direction des Affaires Financières ; l'ordonnateur suppléant étant Monsieur Jean GUICHETEAU, Directeur Adjoint chargé de la Direction des Finances et du Système d'Information. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain BERTEAUX, Attaché d'Administration Hospitalière Principal. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Gaétane GILLERON, Adjoint des cadres.

Article 5 : Le Directeur et le Comptable public assignataire au Centre Hospitalier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ANNEXE I

RESSOURCES HUMAINES

Chapitre 1 - RECRUTEMENT

- 1.1 Validation des Profils de poste
- 1.2 Toutes correspondances relatives à la bourse à l'emploi

Chapitre 2 – EVALUATION

- 2.1 Fiches d'évaluation du nouveau personnel
- 2.2 Proposition de notation

Chapitre 3 - TEMPS DE TRAVAIL

- 3.1 Contrôle médical/Contrôle administratif
- 3.2 Gestion administrative du congé maternité et du congé paternité
- 3.3 Déclarations d'accident du travail pour les agents contractuels
- 3.4 Décisions de temps partiel
- 3.5 Courriers relatifs au compte épargne temps
- 3.6 Aménagement d'horaire spécifique
- 3.7 Courriers relatifs aux absences injustifiées

Chapitre 4 – FORMATION - STAGE

- 4.1 Cahiers des clauses techniques des formations du pôle
- 4.2 Inscriptions aux organismes de formation continue
- 4.3 Demandes de devis
- 4.4 Courriers aux agents relatifs à l'octroi d'une prise en charge au titre de la formation
- 4.5 Ordres de mission ANFH
- 4.6 Autorisations d'absence
- 4.7 Courriers relatifs à la gestion des stages (accord, organisation, convocation à un entretien), hors stages rémunérés restant de la compétence de la DRH
- 4.8 Conventions de formation

Chapitre 5 - DIVERS

- 5.1 Ordres de mission dans le cadre de déplacements professionnels
- 5.2 Attestations diverses (travail, salaire, frais réel, absentéisme, temps partiel, CAF, Transvilles, supplément familial,...)
- 5.3 Attestations relatives aux demandes de logement
- 5.4 Billets de réduction SNCF
- 5.5 Attestations Assedic

TITRE 1

Budget de CDD délégué + une partie du budget de formation continue déléguée

TITRE 2

Chapitre 602

602 1 Médicaments courants et molécules coûteuses

602 2 DMI courants et DMI coûteux

Chapitre 606

606 600 Fournitures Médicales

Chapitre 611

611 120 Imagerie Médicale

611 130 Laboratoires (Analyses extérieures)

611 150 Consultations spécialisées

611 170 Hospitalisations extérieures

611 180 Autres prestations de service

Psychiatrie seulement :

611 210 Ergothérapie adultes

611 211 Ergothérapie infanto-juvénile

611 220 Sociothérapie Adulte

611 221 Sociothérapie psy Adulte Dispensaire

611 222 Sociothérapie Infanto-juvénile

611 230 Sport adultes

611 231 Sport infanto-juvénile

Chapitre 613

613 152 Location de matériel Médical

Chapitre 615

615 1510 Entretien matériel Médical

615 1511 Entretien de matériel de Radiologie

615 1620 Contrat de matériel médical

615 1621 Contrat Entretien Matériel Médical

TITRE 3

Chapitre 602

602 651 Fournitures informatiques stockées

602 6631 Vêtements de travail

Chapitre 606 1 (si compteurs individualisés)

606 110 Eau

606 120 Electricité

606 121 Gaz

606 130 Chauffage

Chapitre 606 2

606 230 Petit matériel et outillage

606 231 Petit matériel et outillage divers

606 2400 Bibliothèque Médicale (pôle Santé publique seulement)

606 2401 Bibliothèque des malades

606 2402 Fournitures scolaires et éducatives

Psychiatrie seulement :

606 2403 Fournitures scolaires Adultes

606 2404 Loisirs psy Adultes

606 2405 Loisirs psy Adultes dispensaire

606 2406 Loisirs psy Infanto-juvéniles

606 2407 Loisirs Enfants hospitalisés

606 2408 Loisirs divers

606 2409 Activités Thérapeutiques

606 252 Fournitures informatique et logistique

606 250 Fournitures de bureau et imprimés

Chapitre 613

613 220 Location immobilière

613 253 Location matériel de transport

613 2581 Autres locations

Chapitre 615

615 22 Entretien et réparations biens immobiliers

615 2520 Entretien et réparation matériel de transport

615 2530 Entretien matériel de Bureau

Chapitre 617

617 000 Etudes et Recherches

Chapitre 618

618 100 Documentation Générale

618 400 Concours divers cotisations

618 500 Frais de colloques, séminaires, conférences

Chapitre 622
622 600 Honoraires

Chapitre 623
623 600 Brochures et dépliants
623 700 Publications

Chapitre 624
624 500 Transports d'usagers
624 300 Transports de corps des établissements
624 501 Transports des usagers (SMUR)
624 502 Transports secondaires
624 800 Transports divers

Chapitre 625
625 700 Réceptions

Chapitre 626
626 500 Téléphone

Chapitre 628
628 410 Informatique Bio Médicale
628 800 Autres prestations

Chapitre 658
658 100 Frais de culte et d'inhumation
658 700 Participation frais de stage

Titre 4

Chapitre 681

681 1251 Amortissements matériel et outillage
681 1252 Amortissements matériels biomédicaux
681 126 Amortissements mobilier
681 127 Amortissements matériel de transport
681 1281 Amortissements matériel de bureau
681 1282 Amortissements matériel informatique

Délégation de signature et de nomination d'ordonnateurs suppléants

Par décision N° 7433 en date du 12 juillet 2011

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame le Docteur Delphine DAMBRE, Chef de pôle, à l'effet de signer au nom du Directeur tous les actes et décisions énumérés en annexe.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame le Docteur DAMBRE, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Michel GOLEBSKI, Cadre administratif de pôle (cf annexe 1)
- Madame Danièle BRASSEUR, Cadre supérieur de Santé (cf annexe 1 chapitres 1, 2 et 3.4)
- Madame Sophie BOULANGER, Adjoint des Cadres de pôle

Article 3 : Madame le Docteur DAMBRE est nommée en qualité d'ordonnateur suppléant, aux fins d'engager (commander), réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci) les dépenses afférentes aux titres figurant en annexe II, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 4 : L'ordonnancement (vérification de la disponibilité des crédits, de l'imputation comptable, ordre de paiement au comptable et signature du mandat) reste de la seule compétence de la Direction des Affaires Financières ; l'ordonnateur suppléant étant Monsieur Jean GUICHETEAU, Directeur Adjoint chargé de la Direction des Finances et du Système d'Information. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain BERTEAUX, Attaché d'Administration Hospitalière Principal. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Gaétane GILLERON, Adjoint des cadres.

Article 5 : Le Directeur et le Comptable public assignataire au Centre Hospitalier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ANNEXE I

RESSOURCES HUMAINES

Chapitre 1 - RECRUTEMENT

- 1.1 Validation des Profils de poste
1.2 Toutes correspondances relatives à la bourse à l'emploi

Chapitre 2 – EVALUATION

- 2.1 Fiches d'évaluation du nouveau personnel

2.2 Proposition de notation

Chapitre 3 - TEMPS DE TRAVAIL

- 3.1 Contrôle médical/Contrôle administratif
- 3.2 Gestion administrative du congé maternité et du congé paternité
- 3.3 Déclarations d'accident du travail pour les agents contractuels
- 3.4 Décisions de temps partiel
- 3.5 Courriers relatifs au compte épargne temps
- 3.6 Aménagement d'horaire spécifique
- 3.7 Courriers relatifs aux absences injustifiées

Chapitre 4 – FORMATION - STAGE

- 4.1 Cahiers des clauses techniques des formations du pôle
- 4.2 Inscriptions aux organismes de formation continue
- 4.3 Demandes de devis
- 4.4 Courriers aux agents relatifs à l'octroi d'une prise en charge au titre de la formation
- 4.5 Ordres de mission ANFH
- 4.6 Autorisations d'absence
- 4.7 Courriers relatifs à la gestion des stages (accord, organisation, convocation à un entretien), hors stages rémunérés restant de la compétence de la DRH
- 4.8 Conventions de formation

Chapitre 5 - DIVERS

- 5.1 Ordres de mission dans le cadre de déplacements professionnels
- 5.2 Attestations diverses (travail, salaire, frais réel, absentéisme, temps partiel, CAF, Transvilles, supplément familial,...)
- 5.3 Attestations relatives aux demandes de logement
- 5.4 Billets de réduction SNCF
- 5.5 Attestations Assedic

TITRE 1

Budget de CDD délégué + une partie du budget de formation continue déléguée

TITRE 2

Chapitre 602

- 602 1 Médicaments courants et molécules coûteuses
- 602 2 DMI courants et DMI coûteux

Chapitre 606

- 606 600 Fournitures Médicales

Chapitre 611

- 611 120 Imagerie Médicale
- 611 130 Laboratoires (Analyses extérieures)
- 611 150 Consultations spécialisées
- 611 170 Hospitalisations extérieures
- 611 180 Autres prestations de service
- Psychiatrie seulement :
 - 611 210 Ergothérapie adultes
 - 611 211 Ergothérapie infanto-juvénile
 - 611 220 Sociothérapie Adulte
 - 611 221 Sociothérapie psy Adulte Dispensaire
 - 611 222 Sociothérapie Infanto-juvénile
 - 611 230 Sport adultes
 - 611 231 Sport infanto-juvénile

Chapitre 613

- 613 152 Location de matériel Médical

Chapitre 615

- 615 1510 Entretien matériel Médical
- 615 1511 Entretien de matériel de Radiologie
- 615 1620 Contrat de matériel médical
- 615 1621 Contrat Entretien Matériel Médical

TITRE 3

Chapitre 602

- 602 651 Fournitures informatiques stockées
- 602 6631 Vêtements de travail

Chapitre 606 1 (si compteurs individualisés)

- 606 110 Eau
- 606 120 Electricité
- 606 121 Gaz
- 606 130 Chauffage

Chapitre 606 2

606 230 Petit matériel et outillage

606 231 Petit matériel et outillage divers

606 2400 Bibliothèque Médicale (pôle Santé publique seulement)

606 2401 Bibliothèque des malades

606 2402 Fournitures scolaires et éducatives

Psychiatrie seulement :

606 2403 Fournitures scolaires Adultes

606 2404 Loisirs psy Adultes

606 2405 Loisirs psy Adultes dispensaire

606 2406 Loisirs psy Infanto-juvéniles

606 2407 Loisirs Enfants hospitalisés

606 2408 Loisirs divers

606 2409 Activités Thérapeutiques

606 252 Fournitures informatique et logistique

606 250 Fournitures de bureau et imprimés

Chapitre 613

613 220 Location immobilière

613 253 Location matériel de transport

613 2581 Autres locations

Chapitre 615

615 22 Entretien et réparations biens immobiliers

615 2520 Entretien et réparation matériel de transport

615 2530 Entretien matériel de Bureau

Chapitre 617

617 000 Etudes et Recherches

Chapitre 618

618 100 Documentation Générale

618 400 Concours divers cotisations

618 500 Frais de colloques, séminaires, conférences

Chapitre 622

622 600 Honoraires

Chapitre 623

623 600 Brochures et dépliant

623 700 Publications

Chapitre 624

624 500 Transports d'usagers

624 300 Transports de corps des établissements

624 501 Transports des usagers (SMUR)

624 502 Transports secondaires

624 800 Transports divers

Chapitre 625

625 700 Réceptions

Chapitre 626

626 500 Téléphone

Chapitre 628

628 410 Informatique Bio Médicale

628 800 Autres prestations

Chapitre 658

658 100 Frais de culte et d'inhumation

658 700 Participation frais de stage

Titre 4

Chapitre 681

681 1251 Amortissements matériel et outillage

681 1252 Amortissements matériels biomédicaux

681 126 Amortissements mobilier

681 127 Amortissements matériel de transport

681 1281 Amortissements matériel de bureau

681 1282 Amortissements matériel informatique

Délégation de signature et de nomination d'ordonnateurs suppléants

Par décision N° 7434 en date du 12 juillet 2011

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur le Docteur Thierry SABOUNTCHI, Chef de pôle, à l'effet de signer au nom du Directeur tous les actes et décisions énumérés en annexe.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Docteur Thierry SABOUNTCHI, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur James DEMARET, Cadre administratif de pôle (cf annexe 1)
- Monsieur Gérard LANSIAUX, Cadre supérieur de Santé (cf annexe 1 chapitres 1, 2 et 3.4)

Article 3 : Monsieur le Docteur Thierry SABOUNTCHI est nommé en qualité d'ordonnateur suppléant, aux fins d'engager (commander), réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci) les dépenses afférentes aux titres figurant en annexe II, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 4 : L'ordonnancement (vérification de la disponibilité des crédits, de l'imputation comptable, ordre de paiement au comptable et signature du mandat) reste de la seule compétence de la Direction des Affaires Financières ; l'ordonnateur suppléant étant Monsieur Jean GUICHETEAU, Directeur Adjoint chargé de la Direction des Finances et du Système d'Information. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain BERTEAUX, Attaché d'Administration Hospitalière Principal. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Gaétane GILLERON, Adjoint des cadres.

Article 5 : Le Directeur et le Comptable public assignataire au Centre Hospitalier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ANNEXE I

RESSOURCES HUMAINES

Chapitre 1 - RECRUTEMENT

- 1.1 Validation des Profils de poste
- 1.2 Toutes correspondances relatives à la bourse à l'emploi

Chapitre 2 – EVALUATION

- 2.1 Fiches d'évaluation du nouveau personnel
- 2.2 Proposition de notation

Chapitre 3 - TEMPS DE TRAVAIL

- 3.1 Contrôle médical/Contrôle administratif
- 3.2 Gestion administrative du congé maternité et du congé paternité
- 3.3 Déclarations d'accident du travail pour les agents contractuels
- 3.4 Décisions de temps partiel
- 3.5 Courriers relatifs au compte épargne temps
- 3.6 Aménagement d'horaire spécifique
- 3.7 Courriers relatifs aux absences injustifiées

Chapitre 4 – FORMATION - STAGE

- 4.1 Cahiers des clauses techniques des formations du pôle
- 4.2 Inscriptions aux organismes de formation continue
- 4.3 Demandes de devis
- 4.4 Courriers aux agents relatifs à l'octroi d'une prise en charge au titre de la formation
- 4.5 Ordres de mission ANFH
- 4.6 Autorisations d'absence
- 4.7 Courriers relatifs à la gestion des stages (accord, organisation, convocation à un entretien), hors stages rémunérés restant de la compétence de la DRH
- 4.8 Conventions de formation

Chapitre 5 - DIVERS

- 5.1 Ordres de mission dans le cadre de déplacements professionnels
- 5.2 Attestations diverses (travail, salaire, frais réel, absentéisme, temps partiel, CAF, Transvilles, supplément familial,...)
- 5.3 Attestations relatives aux demandes de logement
- 5.4 Billets de réduction SNCF
- 5.5 Attestations Assedic

TITRE 1

Budget de CDD délégué + une partie du budget de formation continue déléguée

TITRE 2

Chapitre 602

602 1 Médicaments courants et molécules coûteuses

602 2 DMI courants et DMI coûteux

Chapitre 606

606 600 Fournitures Médicales

Chapitre 611

611 120 Imagerie Médicale

611 130 Laboratoires (Analyses extérieures)

611 150 Consultations spécialisées

611 170 Hospitalisations extérieures

611 180 Autres prestations de service

Psychiatrie seulement :

611 210 Ergothérapie adultes

611 211 Ergothérapie infanto-juvénile

611 220 Sociothérapie Adulte

611 221 Sociothérapie psy Adulte Dispensaire

611 222 Sociothérapie Infanto-juvénile

611 230 Sport adultes

611 231 Sport infanto-juvénile

Chapitre 613

613 152 Location de matériel Médical

Chapitre 615

615 1510 Entretien matériel Médical

615 1511 Entretien de matériel de Radiologie

615 1620 Contrat de matériel médical

615 1621 Contrat Entretien Matériel Médical

TITRE 3

Chapitre 602

602 651 Fournitures informatiques stockées

602 6631 Vêtements de travail

Chapitre 606 1 (si compteurs individualisés)

606 110 Eau

606 120 Electricité

606 121 Gaz

606 130 Chauffage

Chapitre 606 2

606 230 Petit matériel et outillage

606 231 Petit matériel et outillage divers

606 2400 Bibliothèque Médicale (pôle Santé publique seulement)

606 2401 Bibliothèque des malades

606 2402 Fournitures scolaires et éducatives

Psychiatrie seulement :

606 2403 Fournitures scolaires Adultes

606 2404 Loisirs psy Adultes

606 2405 Loisirs psy Adultes dispensaire

606 2406 Loisirs psy Infanto-juvéniles

606 2407 Loisirs Enfants hospitalisés

606 2408 Loisirs divers

606 2409 Activités Thérapeutiques

606 252 Fournitures informatique et logistique

606 250 Fournitures de bureau et imprimés

Chapitre 613

613 220 Location immobilière

613 253 Location matériel de transport

613 2581 Autres locations

Chapitre 615

615 22 Entretien et réparations biens immobiliers

615 2520 Entretien et réparation matériel de transport

615 2530 Entretien matériel de Bureau

Chapitre 617

617 000 Etudes et Recherches

Chapitre 618

618 100 Documentation Générale

618 400 Concours divers cotisations

618 500 Frais de colloques, séminaires, conférences

Chapitre 622
622 600 Honoraires

Chapitre 623
623 600 Brochures et dépliants
623 700 Publications

Chapitre 624
624 500 Transports d'usagers
624 300 Transports de corps des établissements
624 501 Transports des usagers (SMUR)
624 502 Transports secondaires
624 800 Transports divers

Chapitre 625
625 700 Réceptions

Chapitre 626
626 500 Téléphone

Chapitre 628
628 410 Informatique Bio Médicale
628 800 Autres prestations

Chapitre 658
658 100 Frais de culte et d'inhumation
658 700 Participation frais de stage

Titre 4

Chapitre 681

681 1251 Amortissements matériel et outillage
681 1252 Amortissements matériels biomédicaux
681 126 Amortissements mobilier
681 127 Amortissements matériel de transport
681 1281 Amortissements matériel de bureau
681 1282 Amortissements matériel informatique

Délégation de signature et de nomination d'ordonnateurs suppléants

Par décision N° 7435 en date du 12 juillet 2011

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur le Docteur Antoine LEMAIRE, Chef de pôle, à l'effet de signer au nom du Directeur tous les actes et décisions énumérés en annexe.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Docteur Antoine LEMAIRE, délégation de signature est donnée à :

- Madame Mireille CHEVAL, Cadre administratif de pôle (cf annexe 1)
- Mademoiselle Danièle VERMANDERE, Cadre supérieur de Santé (cf annexe 1 chapitres 1, 2 et 3.4)

Article 3 : Monsieur le Docteur Antoine LEMAIRE est nommé en qualité d'ordonnateur suppléant, aux fins d'engager (commander), réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci) les dépenses afférentes aux titres figurant en annexe II, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 4 : L'ordonnancement (vérification de la disponibilité des crédits, de l'imputation comptable, ordre de paiement au comptable et signature du mandat) reste de la seule compétence de la Direction des Affaires Financières ; l'ordonnateur suppléant étant Monsieur Jean GUICHETEAU, Directeur Adjoint chargé de la Direction des Finances et du Système d'Information. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain BERTEAUX, Attaché d'Administration Hospitalière Principal. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Gaétane GILLERON, Adjoint des cadres.

Article 5 : Le Directeur et le Comptable public assignataire au Centre Hospitalier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ANNEXE I

RESSOURCES HUMAINES

Chapitre 1 - RECRUTEMENT

- 1.1 Validation des Profils de poste
- 1.2 Toutes correspondances relatives à la bourse à l'emploi

Chapitre 2 – EVALUATION

- 2.1 Fiches d'évaluation du nouveau personnel

2.2 Proposition de notation

Chapitre 3 - TEMPS DE TRAVAIL

- 3.1 Contrôle médical/Contrôle administratif
- 3.2 Gestion administrative du congé maternité et du congé paternité
- 3.3 Déclarations d'accident du travail pour les agents contractuels
- 3.4 Décisions de temps partiel
- 3.5 Courriers relatifs au compte épargne temps
- 3.6 Aménagement d'horaire spécifique
- 3.7 Courriers relatifs aux absences injustifiées

Chapitre 4 – FORMATION - STAGE

- 4.1 Cahiers des clauses techniques des formations du pôle
- 4.2 Inscriptions aux organismes de formation continue
- 4.3 Demandes de devis
- 4.4 Courriers aux agents relatifs à l'octroi d'une prise en charge au titre de la formation
- 4.5 Ordres de mission ANFH
- 4.6 Autorisations d'absence
- 4.7 Courriers relatifs à la gestion des stages (accord, organisation, convocation à un entretien), hors stages rémunérés restant de la compétence de la DRH
- 4.8 Conventions de formation

Chapitre 5 - DIVERS

- 5.1 Ordres de mission dans le cadre de déplacements professionnels
- 5.2 Attestations diverses (travail, salaire, frais réel, absentéisme, temps partiel, CAF, Transvilles, supplément familial,...)
- 5.3 Attestations relatives aux demandes de logement
- 5.4 Billets de réduction SNCF
- 5.5 Attestations Assedic

TITRE 1

Budget de CDD délégué + une partie du budget de formation continue déléguée

TITRE 2

Chapitre 602

- 602 1 Médicaments courants et molécules coûteuses
- 602 2 DMI courants et DMI coûteux

Chapitre 606

- 606 600 Fournitures Médicales

Chapitre 611

- 611 120 Imagerie Médicale
- 611 130 Laboratoires (Analyses extérieures)
- 611 150 Consultations spécialisées
- 611 170 Hospitalisations extérieures
- 611 180 Autres prestations de service
- Psychiatrie seulement :
 - 611 210 Ergothérapie adultes
 - 611 211 Ergothérapie infanto-juvénile
 - 611 220 Sociothérapie Adulte
 - 611 221 Sociothérapie psy Adulte Dispensaire
 - 611 222 Sociothérapie Infanto-juvénile
 - 611 230 Sport adultes
 - 611 231 Sport infanto-juvénile

Chapitre 613

- 613 152 Location de matériel Médical

Chapitre 615

- 615 1510 Entretien matériel Médical
- 615 1511 Entretien de matériel de Radiologie
- 615 1620 Contrat de matériel médical
- 615 1621 Contrat Entretien Matériel Médical

TITRE 3

Chapitre 602

- 602 651 Fournitures informatiques stockées
- 602 6631 Vêtements de travail

Chapitre 606 1 (si compteurs individualisés)

- 606 110 Eau
- 606 120 Electricité
- 606 121 Gaz
- 606 130 Chauffage

Chapitre 606 2

- 606 230 Petit matériel et outillage
- 606 231 Petit matériel et outillage divers
- 606 2400 Bibliothèque Médicale (pôle Santé publique seulement)
- 606 2401 Bibliothèque des malades
- 606 2402 Fournitures scolaires et éducatives
- Psychiatrie seulement :
 - 606 2403 Fournitures scolaires Adultes
 - 606 2404 Loisirs psy Adultes
 - 606 2405 Loisirs psy Adultes dispensaire
 - 606 2406 Loisirs psy Infanto-juvéniles

- 606 2407 Loisirs Enfants hospitalisés
- 606 2408 Loisirs divers
- 606 2409 Activités Thérapeutiques
- 606 252 Fournitures informatique et logistique
- 606 250 Fournitures de bureau et imprimés

Chapitre 613

- 613 220 Location immobilière
- 613 253 Location matériel de transport
- 613 2581 Autres locations

Chapitre 615

- 615 22 Entretien et réparations biens immobiliers
- 615 2520 Entretien et réparation matériel de transport
- 615 2530 Entretien matériel de Bureau

Chapitre 617

- 617 000 Etudes et Recherches

Chapitre 618

- 618 100 Documentation Générale
- 618 400 Concours divers cotisations
- 618 500 Frais de colloques, séminaires, conférences

Chapitre 622

- 622 600 Honoraires

Chapitre 623

- 623 600 Brochures et dépliants
- 623 700 Publications

Chapitre 624

- 624 500 Transports d'usagers
- 624 300 Transports de corps des établissements
- 624 501 Transports des usagers (SMUR)
- 624 502 Transports secondaires
- 624 800 Transports divers

Chapitre 625

- 625 700 Réceptions

Chapitre 626

- 626 500 Téléphone

Chapitre 628

- 628 410 Informatique Bio Médicale
- 628 800 Autres prestations

Chapitre 658

- 658 100 Frais de culte et d'inhumation
- 658 700 Participation frais de stage

Titre 4

Chapitre 681

- 681 1251 Amortissements matériel et outillage
- 681 1252 Amortissements matériels biomédicaux
- 681 126 Amortissements mobilier
- 681 127 Amortissements matériel de transport
- 681 1281 Amortissements matériel de bureau
- 681 1282 Amortissements matériel informatique

Délégation de signature et de nomination d'ordonnateurs suppléants

Par décision N° 7436 en date du 12 juillet 2011

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame le Docteur Brigitte GUIONNET, Chef de pôle, à l'effet de signer au nom du Directeur tous les actes et décisions énumérés en annexe.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame le Docteur Brigitte GUIONNET, délégation de signature est donnée à :

- Madame Virginie AUTEM, Cadre administratif de pôle (cf annexe 1)
- Madame Laurence PLICHON, Cadre supérieur de Santé (cf annexe 1 chapitres 1, 2 et 3.4)

Article 3 : Madame le Docteur Brigitte GUIONNET est nommée en qualité d'ordonnateur suppléant, aux fins d'engager (commander), réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci) les dépenses afférentes aux titres figurant en annexe II, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 4 : L'ordonnancement (vérification de la disponibilité des crédits, de l'imputation comptable, ordre de paiement au comptable et signature du mandat) reste de la seule compétence de la Direction des Affaires Financières ; l'ordonnateur suppléant étant Monsieur Jean GUICHETEAU, Directeur Adjoint chargé de la Direction des Finances et du Système d'Information. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain BERTEAUX, Attaché d'Administration Hospitalière Principal. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Gaétane GILLERON, Adjoint des cadres.

Article 5 : Le Directeur et le Comptable public assignataire au Centre Hospitalier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ANNEXE I

RESSOURCES HUMAINES

Chapitre 1 - RECRUTEMENT

- 1.1 Validation des Profils de poste
- 1.2 Toutes correspondances relatives à la bourse à l'emploi

Chapitre 2 – EVALUATION

- 2.1 Fiches d'évaluation du nouveau personnel
- 2.2 Proposition de notation

Chapitre 3 - TEMPS DE TRAVAIL

- 3.1 Contrôle médical/Contrôle administratif
- 3.2 Gestion administrative du congé maternité et du congé paternité
- 3.3 Déclarations d'accident du travail pour les agents contractuels
- 3.4 Décisions de temps partiel
- 3.5 Courriers relatifs au compte épargne temps
- 3.6 Aménagement d'horaire spécifique
- 3.7 Courriers relatifs aux absences injustifiées

Chapitre 4 – FORMATION - STAGE

- 4.1 Cahiers des clauses techniques des formations du pôle
- 4.2 Inscriptions aux organismes de formation continue
- 4.3 Demandes de devis
- 4.4 Courriers aux agents relatifs à l'octroi d'une prise en charge au titre de la formation
- 4.5 Ordres de mission ANFH
- 4.6 Autorisations d'absence
- 4.7 Courriers relatifs à la gestion des stages (accord, organisation, convocation à un entretien), hors stages rémunérés restant de la compétence de la DRH
- 4.8 Conventions de formation

Chapitre 5 - DIVERS

- 5.1 Ordres de mission dans le cadre de déplacements professionnels
- 5.2 Attestations diverses (travail, salaire, frais réel, absentéisme, temps partiel, CAF, Transvilles, supplément familial,...)
- 5.3 Attestations relatives aux demandes de logement
- 5.4 Billets de réduction SNCF
- 5.5 Attestations Assedic

TITRE 1

Budget de CDD délégué + une partie du budget de formation continue déléguée

TITRE 2

Chapitre 602

- 602 1 Médicaments courants et molécules coûteuses
- 602 2 DMI courants et DMI coûteux

Chapitre 606

- 606 600 Fournitures Médicales

Chapitre 611

- 611 120 Imagerie Médicale
- 611 130 Laboratoires (Analyses extérieures)
- 611 150 Consultations spécialisées
- 611 170 Hospitalisations extérieures
- 611 180 Autres prestations de service
- Psychiatrie seulement :
 - 611 210 Ergothérapie adultes
 - 611 211 Ergothérapie infanto-juvénile
 - 611 220 Sociothérapie Adulte
 - 611 221 Sociothérapie psy Adulte Dispensaire
 - 611 222 Sociothérapie Infanto-juvénile
 - 611 230 Sport adultes
 - 611 231 Sport infanto-juvénile

Chapitre 613

- 613 152 Location de matériel Médical

Chapitre 615

- 615 1510 Entretien matériel Médical
- 615 1511 Entretien de matériel de Radiologie
- 615 1620 Contrat de matériel médical
- 615 1621 Contrat Entretien Matériel Médical

TITRE 3

Chapitre 602

- 602 651 Fournitures informatiques stockées
- 602 6631 Vêtements de travail

Chapitre 606 1 (si compteurs individualisés)

- 606 110 Eau
- 606 120 Electricité
- 606 121 Gaz
- 606 130 Chauffage

Chapitre 606 2

- 606 230 Petit matériel et outillage
- 606 231 Petit matériel et outillage divers
- 606 2400 Bibliothèque Médicale (pôle Santé publique seulement)
- 606 2401 Bibliothèque des malades
- 606 2402 Fournitures scolaires et éducatives
- Psychiatrie seulement :
 - 606 2403 Fournitures scolaires Adultes
 - 606 2404 Loisirs psy Adultes
 - 606 2405 Loisirs psy Adultes dispensaire
 - 606 2406 Loisirs psy Infanto-juvéniles

- 606 2407 Loisirs Enfants hospitalisés
- 606 2408 Loisirs divers
- 606 2409 Activités Thérapeutiques
- 606 252 Fournitures informatique et logistique
- 606 250 Fournitures de bureau et imprimés

Chapitre 613

- 613 220 Location immobilière
- 613 253 Location matériel de transport
- 613 2581 Autres locations

Chapitre 615

- 615 22 Entretien et réparations biens immobiliers
- 615 2520 Entretien et réparation matériel de transport
- 615 2530 Entretien matériel de Bureau

Chapitre 617

- 617 000 Etudes et Recherches

Chapitre 618

- 618 100 Documentation Générale
- 618 400 Concours divers cotisations
- 618 500 Frais de colloques, séminaires, conférences

Chapitre 622

- 622 600 Honoraires

Chapitre 623

- 623 600 Brochures et dépliants
- 623 700 Publications

Chapitre 624
 624 500 Transports d'usagers
 624 300 Transports de corps des établissements
 624 501 Transports des usagers (SMUR)
 624 502 Transports secondaires
 624 800 Transports divers

Chapitre 625
 625 700 Réceptions

Chapitre 626
 626 500 Téléphone

Chapitre 628
 628 410 Informatique Bio Médicale
 628 800 Autres prestations

Chapitre 658
 658 100 Frais de culte et d'inhumation
 658 700 Participation frais de stage

Titre 4

Chapitre 681

681 1251 Amortissements matériel et outillage
 681 1252 Amortissements matériels biomédicaux
 681 126 Amortissements mobilier
 681 127 Amortissements matériel de transport
 681 1281 Amortissements matériel de bureau
 681 1282 Amortissements matériel informatique

Délégation de signature et de nomination d'ordonnateurs suppléants

Par décision N° 7437 en date du 12 juillet 2011

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame le Docteur Isabelle GIRARD-BUTTAZ, Chef de pôle, à l'effet de signer au nom du Directeur tous les actes et décisions énumérés en annexe.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame le Docteur Isabelle GIRARD-BUTTAZ, délégation de signature est donnée à :

- Madame Florine FAGNIARD, Cadre administratif de pôle (cf annexe 1)
- Monsieur Dominique CHIAMPI, Cadre supérieur de Santé (cf annexe 1 chapitres 1, 2 et 3.4)

Article 3 : Madame le Docteur Isabelle GIRARD-BUTTAZ est nommée en qualité d'ordonnateur suppléant, aux fins d'engager (commander), réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci) les dépenses afférentes aux titres figurant en annexe II, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 4 : L'ordonnancement (vérification de la disponibilité des crédits, de l'imputation comptable, ordre de paiement au comptable et signature du mandat) reste de la seule compétence de la Direction des Affaires Financières ; l'ordonnateur suppléant étant Monsieur Jean GUICHETEAU, Directeur Adjoint chargé de la Direction des Finances et du Système d'Information. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain BERTEAUX, Attaché d'Administration Hospitalière Principal. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Gaétane GILLERON, Adjoint des cadres.

Article 5 : Le Directeur et le Comptable public assignataire au Centre Hospitalier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ANNEXE I

RESSOURCES HUMAINES

Chapitre 1 - RECRUTEMENT

- 1.1 Validation des Profils de poste
 1.2 Toutes correspondances relatives à la bourse à l'emploi

Chapitre 2 – EVALUATION

- 2.1 Fiches d'évaluation du nouveau personnel
 2.2 Proposition de notation

Chapitre 3 - TEMPS DE TRAVAIL

- 3.1 Contrôle médical/Contrôle administratif
 3.2 Gestion administrative du congé maternité et du congé paternité
 3.3 Déclarations d'accident du travail pour les agents contractuels

- 3.4 Décisions de temps partiel
- 3.5 Courriers relatifs au compte épargne temps
- 3.6 Aménagement d'horaire spécifique
- 3.7 Courriers relatifs aux absences injustifiées

Chapitre 4 – FORMATION - STAGE

- 4.1 Cahiers des clauses techniques des formations du pôle
- 4.2 Inscriptions aux organismes de formation continue
- 4.3 Demandes de devis
- 4.4 Courriers aux agents relatifs à l'octroi d'une prise en charge au titre de la formation
- 4.5 Ordres de mission ANFH
- 4.6 Autorisations d'absence
- 4.7 Courriers relatifs à la gestion des stages (accord, organisation, convocation à un entretien), hors stages rémunérés restant de la compétence de la DRH
- 4.8 Conventions de formation

Chapitre 5 - DIVERS

- 5.1 Ordres de mission dans le cadre de déplacements professionnels
- 5.2 Attestations diverses (travail, salaire, frais réel, absentéisme, temps partiel, CAF, Transvilles, supplément familial,...)
- 5.3 Attestations relatives aux demandes de logement
- 5.4 Billets de réduction SNCF
- 5.5 Attestations Assedic

TITRE 1

Budget de CDD délégué + une partie du budget de formation continue déléguée

TITRE 2

Chapitre 602

- 602 1 Médicaments courants et molécules coûteuses
- 602 2 DMI courants et DMI coûteux

Chapitre 606

- 606 600 Fournitures Médicales

Chapitre 611

- 611 120 Imagerie Médicale
- 611 130 Laboratoires (Analyses extérieures)
- 611 150 Consultations spécialisées
- 611 170 Hospitalisations extérieures
- 611 180 Autres prestations de service
- Psychiatrie seulement :
 - 611 210 Ergothérapie adultes
 - 611 211 Ergothérapie infanto-juvénile
 - 611 220 Sociothérapie Adulte
 - 611 221 Sociothérapie psy Adulte Dispensaire
 - 611 222 Sociothérapie Infanto-juvénile
 - 611 230 Sport adultes
 - 611 231 Sport infanto-juvénile

Chapitre 613

- 613 152 Location de matériel Médical

Chapitre 615

- 615 1510 Entretien matériel Médical
- 615 1511 Entretien de matériel de Radiologie
- 615 1620 Contrat de matériel médical
- 615 1621 Contrat Entretien Matériel Médical

TITRE 3

Chapitre 602

- 602 651 Fournitures informatiques stockées
- 602 6631 Vêtements de travail

Chapitre 606 1 (si compteurs individualisés)

- 606 110 Eau
- 606 120 Electricité
- 606 121 Gaz
- 606 130 Chauffage

Chapitre 606 2

- 606 230 Petit matériel et outillage
- 606 231 Petit matériel et outillage divers

606 2400 Bibliothèque Médicale (pôle Santé publique seulement)

- 606 2401 Bibliothèque des malades
- 606 2402 Fournitures scolaires et éducatives

Psychiatrie seulement :

- 606 2403 Fournitures scolaires Adultes
- 606 2404 Loisirs psy Adultes
- 606 2405 Loisirs psy Adultes dispensaire
- 606 2406 Loisirs psy Infanto-juvéniles

- 606 2407 Loisirs Enfants hospitalisés
- 606 2408 Loisirs divers
- 606 2409 Activités Thérapeutiques
- 606 252 Fournitures informatique et logistique
- 606 250 Fournitures de bureau et imprimés

Chapitre 613

- 613 220 Location immobilière
- 613 253 Location matériel de transport
- 613 2581 Autres locations

Chapitre 615

- 615 22 Entretien et réparations biens immobiliers
- 615 2520 Entretien et réparation matériel de transport
- 615 2530 Entretien matériel de Bureau

Chapitre 617

- 617 000 Etudes et Recherches

Chapitre 618

- 618 100 Documentation Générale
- 618 400 Concours divers cotisations
- 618 500 Frais de colloques, séminaires, conférences

Chapitre 622

- 622 600 Honoraires

Chapitre 623

- 623 600 Brochures et dépliants
- 623 700 Publications

Chapitre 624

- 624 500 Transports d'usagers
- 624 300 Transports de corps des établissements
- 624 501 Transports des usagers (SMUR)
- 624 502 Transports secondaires
- 624 800 Transports divers

Chapitre 625

- 625 700 Réceptions

Chapitre 626

- 626 500 Téléphone

Chapitre 628

- 628 410 Informatique Bio Médicale
- 628 800 Autres prestations

Chapitre 658

- 658 100 Frais de culte et d'inhumation
- 658 700 Participation frais de stage

Titre 4

Chapitre 681

- 681 1251 Amortissements matériel et outillage
- 681 1252 Amortissements matériels biomédicaux
- 681 126 Amortissements mobilier
- 681 127 Amortissements matériel de transport
- 681 1281 Amortissements matériel de bureau
- 681 1282 Amortissements matériel informatique

Délégation de signature et de nomination d'ordonnateurs suppléants

Par décision N° 7438 en date du 12 juillet 2011

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur le Docteur Eric LAURIER, Chef de pôle, à l'effet de signer au nom du Directeur tous les actes et décisions énumérés en annexe.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Docteur Eric LAURIER, délégation de signature est donnée à :

- Madame Christine FRANCOIS, Cadre administratif de pôle (cf annexe 1)
- Madame Corinne CONSONNI, Cadre supérieur de Santé (cf annexe 1 chapitres 1, 2 et 3.4)

Article 3 : Monsieur le Docteur Eric LAURIER est nommé en qualité d'ordonnateur suppléant, aux fins d'engager (commander), réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci) les dépenses afférentes aux titres figurant en annexe II, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 4 : L'ordonnancement (vérification de la disponibilité des crédits, de l'imputation comptable, ordre de paiement au comptable et signature du mandat) reste de la seule compétence de la Direction des Affaires Financières ; l'ordonnateur suppléant étant Monsieur Jean GUICHETEAU, Directeur Adjoint chargé de la Direction des Finances et du Système d'Information. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain BERTEAUX, Attaché d'Administration Hospitalière Principal. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Gaétane GILLERON, Adjoint des cadres.

Article 5 : Le Directeur et le Comptable public assignataire au Centre Hospitalier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ANNEXE I

RESSOURCES HUMAINES

Chapitre 1 - RECRUTEMENT

- 1.1 Validation des Profils de poste
- 1.2 Toutes correspondances relatives à la bourse à l'emploi

Chapitre 2 – EVALUATION

- 2.1 Fiches d'évaluation du nouveau personnel
- 2.2 Proposition de notation

Chapitre 3 - TEMPS DE TRAVAIL

- 3.1 Contrôle médical/Contrôle administratif
- 3.2 Gestion administrative du congé maternité et du congé paternité
- 3.3 Déclarations d'accident du travail pour les agents contractuels
- 3.4 Décisions de temps partiel
- 3.5 Courriers relatifs au compte épargne temps
- 3.6 Aménagement d'horaire spécifique
- 3.7 Courriers relatifs aux absences injustifiées

Chapitre 4 – FORMATION - STAGE

- 4.1 Cahiers des clauses techniques des formations du pôle
- 4.2 Inscriptions aux organismes de formation continue
- 4.3 Demandes de devis
- 4.4 Courriers aux agents relatifs à l'octroi d'une prise en charge au titre de la formation
- 4.5 Ordres de mission ANFH
- 4.6 Autorisations d'absence
- 4.7 Courriers relatifs à la gestion des stages (accord, organisation, convocation à un entretien), hors stages rémunérés restant de la compétence de la DRH
- 4.8 Conventions de formation

Chapitre 5 - DIVERS

- 5.1 Ordres de mission dans le cadre de déplacements professionnels
- 5.2 Attestations diverses (travail, salaire, frais réel, absentéisme, temps partiel, CAF, Transvilles, supplément familial,...)
- 5.3 Attestations relatives aux demandes de logement
- 5.4 Billets de réduction SNCF
- 5.5 Attestations Assedic

TITRE 1

Budget de CDD délégué + une partie du budget de formation continue déléguée

TITRE 2

Chapitre 602

- 602 1 Médicaments courants et molécules coûteuses
- 602 2 DMI courants et DMI coûteux

Chapitre 606

- 606 600 Fournitures Médicales

Chapitre 611

- 611 120 Imagerie Médicale
- 611 130 Laboratoires (Analyses extérieures)
- 611 150 Consultations spécialisées
- 611 170 Hospitalisations extérieures

611 180 Autres prestations de service

Psychiatrie seulement :

- 611 210 Ergothérapie adultes
- 611 211 Ergothérapie infanto-juvénile
- 611 220 Sociothérapie Adulte
- 611 221 Sociothérapie psy Adulte Dispensaire
- 611 222 Sociothérapie Infanto-juvénile
- 611 230 Sport adultes
- 611 231 Sport infanto-juvénile

Chapitre 613

613 152 Location de matériel Médical

Chapitre 615

- 615 1510 Entretien matériel Médical
- 615 1511 Entretien de matériel de Radiologie
- 615 1620 Contrat de matériel médical
- 615 1621 Contrat Entretien Matériel Médical

TITRE 3

Chapitre 602

- 602 651 Fournitures informatiques stockées
- 602 6631 Vêtements de travail

Chapitre 606 1 (si compteurs individualisés)

- 606 110 Eau
- 606 120 Electricité
- 606 121 Gaz
- 606 130 Chauffage

Chapitre 606 2

- 606 230 Petit matériel et outillage
- 606 231 Petit matériel et outillage divers

606 2400 Bibliothèque Médicale (pôle Santé publique seulement)

- 606 2401 Bibliothèque des malades
- 606 2402 Fournitures scolaires et éducatives
- Psychiatrie seulement :
 - 606 2403 Fournitures scolaires Adultes
 - 606 2404 Loisirs psy Adultes
 - 606 2405 Loisirs psy Adultes dispensaire
 - 606 2406 Loisirs psy Infanto-juvéniles

- 606 2407 Loisirs Enfants hospitalisés
- 606 2408 Loisirs divers
- 606 2409 Activités Thérapeutiques
- 606 252 Fournitures informatique et logistique
- 606 250 Fournitures de bureau et imprimés

Chapitre 613

- 613 220 Location immobilière
- 613 253 Location matériel de transport
- 613 2581 Autres locations

Chapitre 615

- 615 22 Entretien et réparations biens immobiliers
- 615 2520 Entretien et réparation matériel de transport
- 615 2530 Entretien matériel de Bureau

Chapitre 617

617 000 Etudes et Recherches

Chapitre 618

- 618 100 Documentation Générale
- 618 400 Concours divers cotisations
- 618 500 Frais de colloques, séminaires, conférences

Chapitre 622

622 600 Honoraires

Chapitre 623

- 623 600 Brochures et déliants
- 623 700 Publications

Chapitre 624

- 624 500 Transports d'usagers
- 624 300 Transports de corps des établissements
- 624 501 Transports des usagers (SMUR)

624 502 Transports secondaires
624 800 Transports divers

Chapitre 625
625 700 Réceptions

Chapitre 626
626 500 Téléphone

Chapitre 628
628 410 Informatique Bio Médicale
628 800 Autres prestations

Chapitre 658
658 100 Frais de culte et d'inhumation
658 700 Participation frais de stage

Titre 4

Chapitre 681

681 1251 Amortissements matériel et outillage
681 1252 Amortissements matériels biomédicaux
681 126 Amortissements mobilier
681 127 Amortissements matériel de transport
681 1281 Amortissements matériel de bureau
681 1282 Amortissements matériel informatique

Délégation de signature et de nomination d'ordonnateurs suppléants

Par décision N° 7439 en date du 12 juillet 2011

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame le Docteur Isabelle DEROIDE, Chef de pôle, à l'effet de signer au nom du Directeur tous les actes et décisions énumérés en annexe.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame le Docteur Isabelle DEROIDE, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Gilles SYLVESTRE, Cadre administratif de pôle (cf annexe 1)
- Madame Blandine BORGABELLO, Cadre supérieur de Santé (cf annexe 1 chapitres 1, 2 et 3.4)

Article 3 : Madame le Docteur Isabelle DEROIDE est nommée en qualité d'ordonnateur suppléant, aux fins d'engager (commander), réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci) les dépenses afférentes aux titres figurant en annexe II, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 4 : L'ordonnancement (vérification de la disponibilité des crédits, de l'imputation comptable, ordre de paiement au comptable et signature du mandat) reste de la seule compétence de la Direction des Affaires Financières ; l'ordonnateur suppléant étant Monsieur Jean GUICHETEAU, Directeur Adjoint chargé de la Direction des Finances et du Système d'Information. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain BERTEAUX, Attaché d'Administration Hospitalière Principal. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Gaétane GILLERON, djoint des cadres.

Article 5 : Le Directeur et le Comptable public assignataire au Centre Hospitalier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ANNEXE I

RESSOURCES HUMAINES

Chapitre 1 - RECRUTEMENT

- 1.1 Validation des Profils de poste
- 1.2 Toutes correspondances relatives à la bourse à l'emploi

Chapitre 2 – EVALUATION

- 2.1 Fiches d'évaluation du nouveau personnel
- 2.2 Proposition de notation

Chapitre 3 - TEMPS DE TRAVAIL

- 3.1 Contrôle médical/Contrôle administratif
- 3.2 Gestion administrative du congé maternité et du congé paternité
- 3.3 Déclarations d'accident du travail pour les agents contractuels
- 3.4 Décisions de temps partiel
- 3.5 Courriers relatifs au compte épargne temps
- 3.6 Aménagement d'horaire spécifique
- 3.7 Courriers relatifs aux absences injustifiées

Chapitre 4 – FORMATION - STAGE

- 4.1 Cahiers des clauses techniques des formations du pôle

- 4.2 Inscriptions aux organismes de formation continue
- 4.3 Demandes de devis
- 4.4 Courriers aux agents relatifs à l'octroi d'une prise en charge au titre de la formation
- 4.5 Ordres de mission ANFH
- 4.6 Autorisations d'absence
- 4.7 Courriers relatifs à la gestion des stages (accord, organisation, convocation à un entretien), hors stages rémunérés restant de la compétence de la DRH
- 4.8 Conventions de formation

Chapitre 5 - DIVERS

- 5.1 Ordres de mission dans le cadre de déplacements professionnels
- 5.2 Attestations diverses (travail, salaire, frais réel, absentéisme, temps partiel, CAF, Transvilles, supplément familial,...)
- 5.3 Attestations relatives aux demandes de logement
- 5.4 Billets de réduction SNCF
- 5.5 Attestations Assedic

TITRE 1

Budget de CDD délégué + une partie du budget de formation continue déléguée

TITRE 2

Chapitre 602

- 602 1 Médicaments courants et molécules coûteuses
- 602 2 DMI courants et DMI coûteux

Chapitre 606

606 600 Fournitures Médicales

Chapitre 611

- 611 120 Imagerie Médicale
- 611 130 Laboratoires (Analyses extérieures)
- 611 150 Consultations spécialisées
- 611 170 Hospitalisations extérieures
- 611 180 Autres prestations de service
- Psychiatrie seulement :
 - 611 210 Ergothérapie adultes
 - 611 211 Ergothérapie infanto-juvénile
 - 611 220 Sociothérapie Adulte
 - 611 221 Sociothérapie psy Adulte Dispensaire
 - 611 222 Sociothérapie Infanto-juvénile
 - 611 230 Sport adultes
 - 611 231 Sport infanto-juvénile

Chapitre 613

13 152 Location de matériel Médical

Chapitre 615

- 615 1510 Entretien matériel Médical
- 615 1511 Entretien de matériel de Radiologie
- 615 1620 Contrat de matériel médical
- 615 1621 Contrat Entretien Matériel Médical

TITRE 3

Chapitre 602

- 602 651 Fournitures informatiques stockées
- 602 6631 Vêtements de travail

Chapitre 606 1 (si compteurs individualisés)

- 606 110 Eau
- 606 120 Electricité
- 606 121 Gaz
- 606 130 Chauffage

Chapitre 606 2

- 606 230 Petit matériel et outillage
- 606 231 Petit matériel et outillage divers

606 2400 Bibliothèque Médicale (pôle Santé publique seulement)

- 606 2401 Bibliothèque des malades
- 606 2402 Fournitures scolaires et éducatives

Psychiatrie seulement :

- 606 2403 Fournitures scolaires Adultes
- 606 2404 Loisirs psy Adultes
- 606 2405 Loisirs psy Adultes dispensaire
- 606 2406 Loisirs psy Infanto-juvéniles

606 2407 Loisirs Enfants hospitalisés

606 2408 Loisirs divers

606 2409 Activités Thérapeutiques
606 252 Fournitures informatique et logistique
606 250 Fournitures de bureau et imprimés

Chapitre 613
613 220 Location immobilière
613 253 Location matériel de transport
613 2581 Autres locations

Chapitre 615
615 22 Entretien et réparations biens immobiliers
615 2520 Entretien et réparation matériel de transport
615 2530 Entretien matériel de Bureau

Chapitre 617
617 000 Etudes et Recherches

Chapitre 618
618 100 Documentation Générale
618 400 Concours divers cotisations
618 500 Frais de colloques, séminaires, conférences

Chapitre 622
622 600 Honoraires

Chapitre 623
623 600 Brochures et dépliants
623 700 Publications

Chapitre 624
624 500 Transports d'usagers
624 300 Transports de corps des établissements
624 501 Transports des usagers (SMUR)
624 502 Transports secondaires
624 800 Transports divers

Chapitre 625
625 700 Réceptions

Chapitre 626
626 500 Téléphone

Chapitre 628
628 410 Informatique Bio Médicale
628 800 Autres prestations
Chapitre 658
658 100 Frais de culte et d'inhumation
658 700 Participation frais de stage

Titre 4

Chapitre 681

681 1251 Amortissements matériel et outillage
681 1252 Amortissements matériels biomédicaux
681 126 Amortissements mobilier
681 127 Amortissements matériel de transport
681 1281 Amortissements matériel de bureau
681 1282 Amortissements matériel informatique

Annule et remplace la décision n°7101 Délégation de signature

Par décision N° 7442 en date du 18 juillet 2011

Article 1er : Monsieur Jean-Pierre FRISCOURT, est nommé Directeur Général Adjoint, chargé des pôles médico-techniques et gériatrie au sein du Centre Hospitalier de Valenciennes,

Article 2 : A ce titre, délégation permanente est donnée à Monsieur Jean-Pierre FRISCOURT, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et au nom du Directeur tous les actes et décisions, conventions, marchés ainsi que tous les actes relevant de l'ordonnateur.

Article 3 : En l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur Philippe JAHAN, Directeur, délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre FRISCOURT, Directeur Général Adjoint, à l'effet de signer tous les actes, décisions, conventions, marchés ainsi que tous les actes relevant de l'ordonnateur.

Article 4 : Monsieur Jean-Pierre FRISCOURT est désigné en qualité de personne responsable des marchés pour :
Les achats relatifs aux services de pharmacie et laboratoire dans la limite de 1 millions d'euros HT.

Les achats concernant les pôles dont il est responsable (pôles 1,2,3,6,13 et 15) dès lors que le montant de la procédure est supérieur à 193000 euros HT et inférieur à 1 Millions d'euros HT.

Article 5 : En l'absence ou en cas d'empêchement simultané de Monsieur Philippe JAHAN, Directeur, et de Monsieur Jean-Pierre FRISCOURT, Directeur Général Adjoint, délégation est donnée à Monsieur Patrick JACSON, Directeur Général Adjoint, à l'effet de signer tous les actes, décisions, conventions, marchés, ainsi que tous les actes relevant de l'ordonnateur.

Délégation de signature et de nomination d'ordonnateurs suppléants

Par décision N° 7443 en date du 12 juillet 2011

Article 1 : Délégation de signature et d'ordonnateur suppléant est donnée à Madame Nathalie DHELLEM, Directeur Adjoint chargée de la Direction de la Logistique, Responsable du pôle 14 à compter du 12 juillet 2011, à l'effet de signer au nom du Directeur tous les actes et décisions énumérées en annexes I et II.

Article 2 : Madame Nathalie DHELLEM est nommée en qualité d'ordonnateur suppléant, aux fins d'engager (commander), réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci) les dépenses afférentes aux titres figurant en annexe II, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie DHELLEM, délégation de signature est donnée à Monsieur Mathieu OUALI, Cadre Administratif de pôle aux fins définies à l'article 1 ci-dessus.

Article 4 : L'ordonnancement (vérification de la disponibilité des crédits, de l'imputation comptable, ordre de paiement au comptable et signature du mandat) reste de la seule compétence de la Direction des Affaires Financières ; l'ordonnateur suppléant étant Monsieur Jean GUICHETEAU, Directeur Adjoint chargé de la Direction des Finances et du Système d'Information. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain BERTEAUX, Attaché d'Administration Hospitalière Principal. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Gaétane GILLERON, Adjoint des cadres.

Article 5 : Le Directeur et le Comptable public assignataire au Centre Hospitalier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ANNEXE I

RESSOURCES HUMAINES

Chapitre 1 - RECRUTEMENT

- 1.1 Validation des Profils de poste
- 1.2 Toutes correspondances relatives à la bourse à l'emploi

Chapitre 2 – EVALUATION

- 2.1 Fiches d'évaluation du nouveau personnel
- 2.2 Proposition de notation

Chapitre 3 - TEMPS DE TRAVAIL

- 3.1 Contrôle médical/Contrôle administratif
- 3.2 Gestion administrative du congé maternité et du congé paternité
- 3.3 Déclarations d'accident du travail pour les agents contractuels et titulaires
- 3.4 Décisions de temps partiel
- 3.5 Courriers relatifs au compte épargne temps
- 3.6 Aménagement d'horaire spécifique
- 3.7 Courriers relatifs aux absences injustifiées

Chapitre 4 – FORMATION - STAGE

- 4.1 Cahiers des clauses techniques des formations du pôle
- 4.2 Inscriptions aux organismes de formation continue
- 4.3 Demandes de devis
- 4.4 Courriers aux agents relatifs à l'octroi d'une prise en charge au titre de la formation
- 4.5 Ordres de mission ANFH
- 4.6 Autorisations d'absence
- 4.7 Courriers relatifs à la gestion des stages (accord, organisation, convocation à un entretien), hors stages rémunérés restant de la compétence de la DRH
- 4.8 Conventions de formation

Chapitre 5 - DIVERS

- 5.1 Ordres de mission dans le cadre de déplacements professionnels
- 5.2 Attestations diverses (travail, salaire, frais réel, absentéisme, temps partiel, CAF, Transvilles, supplément familial,...)
- 5.3 Attestations relatives aux demandes de logement
- 5.4 Billets de réduction SNCF
- 5.5 Attestations Assedic

ANNEXE II

TITRE 1

Budget de CDD délégué + une partie du budget de formation continue déléguée

TITRE 2

Chapitre 602

602 1 Médicaments courants et molécules coûteuses

602 2 DMI courants et DMI coûteux

Chapitre 606

606 600 Fournitures Médicales

Chapitre 611

611 120 Imagerie Médicale

611 130 Laboratoires (Analyses extérieures)

611 150 Consultations spécialisées

611 170 Hospitalisations extérieures

611 180 Autres prestations de service

Psychiatrie seulement :

611 210 Ergothérapie adultes

611 211 Ergothérapie infanto-juvénile

611 220 Sociothérapie Adulte

611 221 Sociothérapie psy Adulte Dispensaire

611 222 Sociothérapie Infanto-juvénile

611 230 Sport adultes

611 231 Sport infanto-juvénile

Chapitre 613

613 152 Location de matériel Médical

Chapitre 615

615 1510 Entretien matériel Médical

615 1511 Entretien de matériel de Radiologie

615 1620 Contrat de matériel médical

615 1621 Contrat Entretien Matériel Médical

TITRE 3

Chapitre 602

602 651 Fournitures informatiques stockées

602 6631 Vêtements de travail

Chapitre 606 1 (si compteurs individualisés)

606 110 Eau

606 120 Electricité

606 121 Gaz

606 130 Chauffage

Chapitre 606 2

606 230 Petit matériel et outillage

606 231 Petit matériel et outillage divers

606 2400 Bibliothèque Médicale (pôle Santé publique seulement)

606 2401 Bibliothèque des malades

606 2402 Fournitures scolaires et éducatives

Psychiatrie seulement :

606 2403 Fournitures scolaires Adultes

606 2404 Loisirs psy Adultes

606 2405 Loisirs psy Adultes dispensaire

606 2406 Loisirs psy Infanto-juvéniles

606 2407 Loisirs Enfants hospitalisés

606 2408 Loisirs divers

606 2409 Activités Thérapeutiques

606 252 Fournitures informatique et logistique

606 250 Fournitures de bureau et imprimés

Chapitre 613

613 220 Location immobilière

613 253 Location matériel de transport

613 2581 Autres locations

Chapitre 615

615 22 Entretien et réparations biens immobiliers
615 2520 Entretien et réparation matériel de transport
615 2530 Entretien matériel de Bureau
Chapitre 617
617 000 Etudes et Recherches

Chapitre 618

618 100 Documentation Générale
618 400 Concours divers cotisations
618 500 Frais de colloques, séminaires, conférences

Chapitre 622

622 600 Honoraires

Chapitre 623

623 600 Brochures et déliants
623 700 Publications

Chapitre 624

624 500 Transports d'usagers
624 300 Transports de corps des établissements
624 501 Transports des usagers (SMUR)
624 502 Transports secondaires
624 800 Transports divers

Chapitre 625

625 700 Réceptions

Chapitre 626

626 500 Téléphone

Chapitre 628

628 410 Informatique Bio Médicale
628 800 Autres prestations

Chapitre 658

658 100 Frais de culte et d'inhumation
658 700 Participation frais de stage

Titre 4

Chapitre 681

681 1251 Amortissements matériel et outillage
681 1252 Amortissements matériels biomédicaux
681 126 Amortissements mobilier
681 127 Amortissements matériel de transport
681 1281 Amortissements matériel de bureau
681 1282 Amortissements matériel informatique

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DU NORD - PAS-DE-CALAIS ET DU DÉPARTEMENT DU NORD

Avis de recrutement PACTE



PACTE

Fiche de déclaration des offres de recrutement

L'EMPLOYEUR		
Ministère / Collectivité	MINISTERE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA REFORME DE L'ETAT	SIRET 175 902 113 000 18
Direction / Etablissement	DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES	
Service	Direction Régionale des Finances Publiques de Nord-Pas-de-Calais - division Ressources Humaines - Gestion Publique	Téléphone 03 20 62 42 25
Adresse	N° : 82 Rue : avenue Kennedy BP 70 689 Commune : LILLE CEDEX Code postal : 59033	Courriel tgper059.personnel@dgfip.finances.gouv.fr
Responsable du recrutement	Valérie FOURNIER/Stéphanie MOITY	Téléphone 03 20 62 42 25 03 20 62 81 18
Fonction	Chef de la division Ressources Humaines GP Chef de service Pôle Social-division Ressources Humaines	Courriel

L'OFFRE DE RECRUTEMENT			
Corps / Cadre d'emplois	Agent de catégorie C de la Fonction Publique de l'Etat	Date de début	01 12 11
Emploi exercé	Agent administratif des finances publiques	Date de fin	30 11 12
Rémunération brute mensuelle	1 366 €	Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Conditions particulières d'exercice de l'emploi			
Descriptif de l'emploi	En tant qu'agent, vous participerez à l'une des grandes missions de la DGFiP : tenue de la comptabilité de l'Etat, encaissement des recettes publiques, paiement des dépenses publiques, emploi administratif au sein d'un service.		
Lieu d'exercice de l'emploi	Lille, Roubaix, Tourcoing		
Domaine de formation souhaité	Notion en comptabilité et bureautique		
Nombre de postes ouverts	3		

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Date limite de dépôt des candidatures	22	09	2011
Lieu des épreuves de sélection	LILLE		

Remplissez complètement la fiche de déclaration et transmettez-la à l'agence locale compétente et aux directeurs régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de ce ou de ces mêmes départements .

CADRE RESERVE AU POLE EMPLOI			
Date de réception		N° d'envoi	

Pour de plus amples informations sur le PACTE, consultez le site www.fonction-publique.gouv.fr - rubrique Pacte

**Document confectionné par le Bureau des affaires départementales et du suivi de l'action de l'Etat (DiPP)
et édité par l'imprimerie de la préfecture du Nord**

Directeur de la publication : Monsieur Yves de ROQUEFEUIL, secrétaire général par intérim de la préfecture du Nord